

60
ANS
1950 - 2010

REVUE TRIMESTRIELLE EDITEE PAR
LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI **2,5€**

L'ARCHE

SOUS L'ARC EN CIEL

LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI



DOSSIER : SERVICE CIVIQUE

« **DES JEUNES AU SERVICE DES SANS-ABRI...** » - MARTIN HIRSCH
500 VOLONTAIRES MOBILISÉS / ELLES S'ENGAGENT AU FOYER

MARTIN HIRSCH / DR

60^{ÈME} ANNIVERSAIRE :

LE FOYER, JOUR APRÈS JOUR...
HISTORIQUE DE 1965 À 1976

N°227
SEPTEMBRE 2010

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PERE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07 / TEL. 04 72 76 73 53 / FAX 04 72 76 73 71
ASSOCIATION LOI 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE / CCP 282629 D LYON / www.fndsa.org



HEBERGEMENT D'URGENCE

■ **CENTRE GABRIEL ROSSET**
3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON
191 PLACES

AS 365

■ **L'AUBERGE DES FAMILLES**
122 RUE DE GERLAND / 69007 LYON
38 PLACES

365

■ **LE FOYER VILLEFRANCHE/S**
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
15 PLACES

■ **LA MAISON DE RODOLPHE / PROJET**
105 RUE VILLON / 69008 LYON
40 PLACES

365



ACCUEIL DE JOUR

■ **ACCUEIL LA MAIN TENDUE**
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
60 PERSONNES PAR JOUR

365

■ **ACCUEIL SAINT VINCENT**
10 RUE BELLIÈVRE / 69005 LYON
90 PERSONNES PAR JOUR

365

■ **LA RENCONTRE**
2 RUE PELLETIER / 69004 LYON
50 PERSONNES PAR JOUR

AS 365

■ **RELAIS SOS**
90 RUE MARIUS BERLIET / 69008 LYON
100 PERSONNES PAR JOUR

AS 365



HEBERGEMENT D'INSERTION

■ **FOYER EUGÈNE PONS**
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
25 PLACES

AS 365

■ **RÉSIDENCES LE « 85 »
ET « LES HORTENSIAS »**
85 ET 68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE
69007 LYON
42 PLACES

AS 365

■ **RÉSIDENCE LA CHARDONNIÈRE**
65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE
68 PLACES

AS 365

■ **LE FOYER VILLEFRANCHE/S**
461 RUE ROBERT SCHUMAN
69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE
28 PLACES

365

■ **RÉSIDENCE LE BORDEAUX**
1 RUE DU BÉLIER / 69002 LYON
100 PLACES

AS 365

■ **ANTENNES FAMILLES**
100 PLACES

- 2 RUE DES SAULES
38280 VILLETTE D'ANTHON
- 8 BIS RUE FERBER
69300 CALUIRE ET CUIRE

AS 365

■ **L'AUBERGE DES FAMILLES**
12 PLACES
122 RUE DE GERLAND / 69007 LYON

365

CAPACITÉS D'ACCUEIL

■ **HEBERGEMENT URGENCE :**
284 PERSONNES

■ **HEBERGEMENT INSERTION :**
387 PERSONNES

■ **ACCUEIL DE JOUR :**
300 PERSONNES PAR JOUR



ATELIER D'INSERTION

■ **ATELIER POLYVALENT**
9 POSTES
58 QUAI GILLET / 69004 LYON

■ **ATELIER TRI OBJETS**
7 POSTES
58 QUAI GILLET / 69004 LYON

■ **ATELIER TRI TEXTILE**
24 POSTES
17 RUE DE TOULON / 69007 LYON

■ **ATELIER ENTRETIEN**
NETTOYAGE / BUANDERIE / MAINTENANCE
13 POSTES
3 RUE PERE CHEVRIER / 69007 LYON

■ **ATELIER CUISINE**
10 POSTES
3 RUE PERE CHEVRIER / 69007 LYON

■ **ATELIER TRANSPORT**
10 POSTES
58 QUAI GILLET / 69004 LYON

■ **RECYCLERIES**
3 POSTES
DANS LES DÉCHÈTERIES
DU GRAND LYON :
- 82 AV. APOLLINAIRE / 69009 LYON
- 29 ROUTE DE LA GARE
69340 FRANCHEVILLE
- IMPASSE DES ANCIENNES VIGNES
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR

AS 365

ACCOMPAGNEMENT

■ L'accompagnement est une **mission transversale** et une activité présente au cœur de toutes les autres.

AS 365



SANTÉ

LITS DE REPOS

12 PLACES

65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



POINT SANTÉ

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



LIEU HYGIÈNE

3 RUE PÈRE CHEVRIER / 69007 LYON



GROUPE D'ENTRAIDE MUTUELLE

30 PLACES

65 GRANDE RUE / 69340 FRANCHEVILLE



BRIC A BRAC

BARABAN

130 BIS RUE BARABAN / 69003 LYON

CROIX ROUSSE

19 RUE PAILLERON / 69004 LYON

GUILLOTIERE

56 RUE S. GRYPHE / 69007 LYON

OULLINS

6 RUE PIERRE SÉMARD / 69600 OULLINS

VAISE

21 RUE BERJON / 69009 LYON

VILLEFRANCHE SUR SAÔNE

433 RUE ANDRÉ DESTHIEUX
69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE



VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

ORIENTATION / SIGNALEMENT /
ÉCOUTE

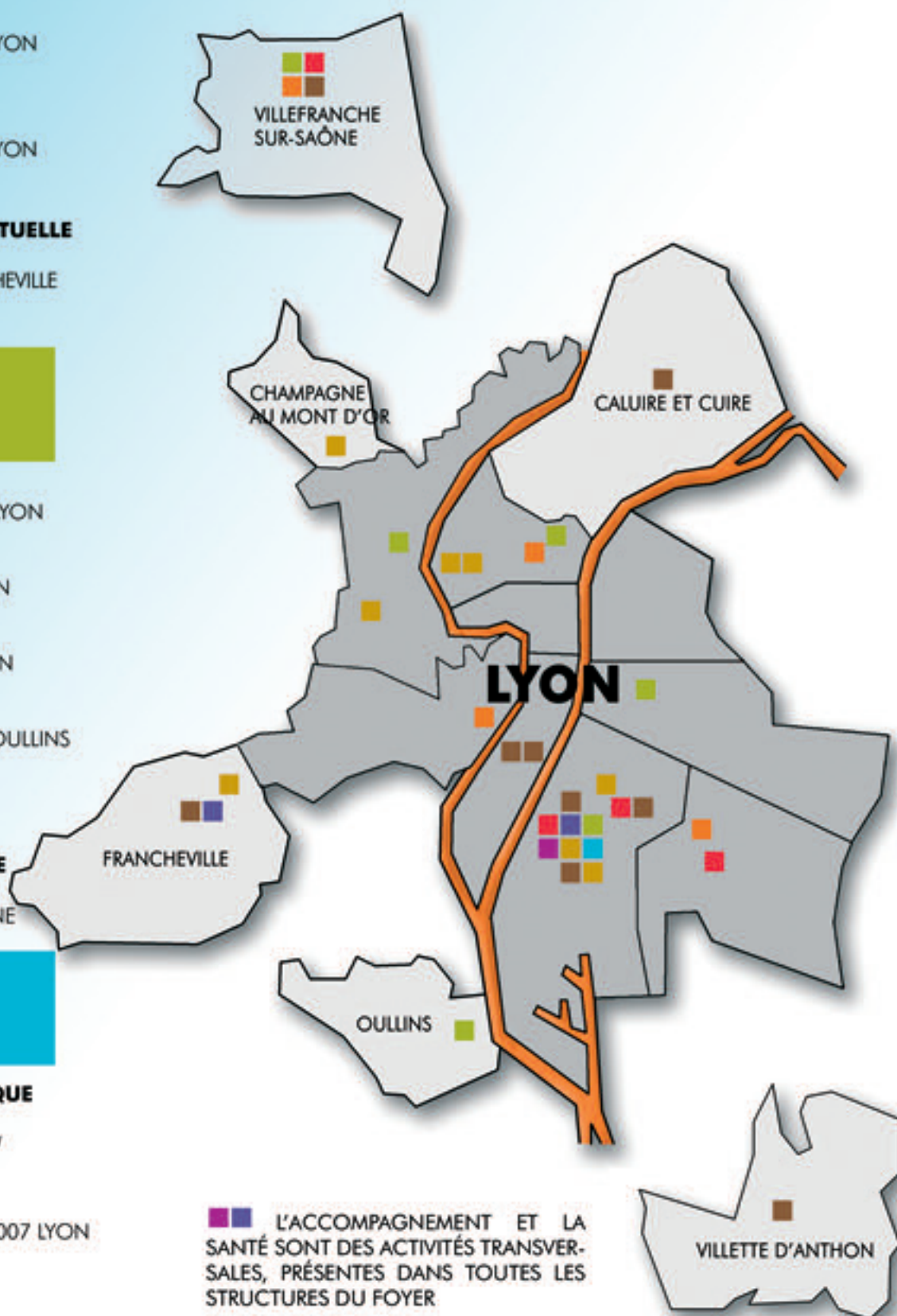
HALTE DE NUIT

68 RUE SÉBASTIEN GRYPHE / 69007 LYON
30 PLACES



LE FOYER

NOTRE-DAME DES SANS-ABRI



■ ■ L'ACCOMPAGNEMENT ET LA
SANTÉ SONT DES ACTIVITÉS TRANSVER-
SALES, PRÉSENTES DANS TOUTES LES
STRUCTURES DU FOYER





→ **Benoît VIANNAY**
Président

PRINCIPE DE PRÉCAUTION : EXCLUS ET EXCLUSION

Le nuage de poussières du volcan islandais paralyse le trafic aérien !

En vertu du principe de précaution, 150.000 français se trouvent bloqués un peu partout dans le monde sans possibilité de rentrer au pays. Ils sont pris en charge peu ou prou. Les difficultés de ces « naufragés du volcan » font « la une » de l'info. On nous parle de personnes obligées de coucher par terre, sans rien à manger, sans argent, ... avec les interrogations habituelles dans ce genre de situation : que fait l'Etat, que font les compagnies aériennes ?

Souvenez-vous, c'était au mois d'avril.!

A la même époque, en France, l'hiver se termine enfin.

Le sort des 100.000 personnes qui dorment dans la rue, dans les centres d'hébergement, dans des squats... ne semble plus intéresser personne.

Les structures mises en place pendant la période hivernale ferment leurs portes, augmentant le nombre de personnes sans solution d'hébergement. A Lyon, elles sont plus de 100. Elles se demandent chaque matin où elles vont coucher le soir, ce qu'elles vont avoir à manger, qui va les écouter, les soigner, les aider dans la recherche d'un emploi... Et dans ce cas, pas de « principe de précaution ».

Pourtant, un principe de précaution bien pensé, adapté à ces populations, voudrait que l'on prenne en amont le problème des sans-abri, en anticipant, en supprimant les causes qui conduisent à la rue.

Deux exemples :

■ nous observons au FOYER qu'un grand nombre de nos passagers ont subi un traumatisme majeur dans leur enfance, enfants de parents divorcés, violentés, abandonnés, retirés à leur famille, ... Par précaution, une politique de l'enfance et de la jeunesse forte permettrait qu'un meilleur soutien éducatif soit offert à ces enfants fragilisés, afin d'éviter qu'ils soient, adultes, en rupture de la société ;

■ de plus en plus de familles et de personnes isolées nous arrivent de l'Europe de l'Est et de l'Afrique. Elles ont représenté en juin dernier 66 % des demandes d'hébergement au 115 du Rhône. Elles se retrouvent sans permis de séjour, sans logement, sans travail. Accueillies dans des centres d'hébergement d'urgence, elles participent à l'embolie de ces structures dénoncée par les associations. Le principe de précaution voudrait qu'en amont un dispositif soit mis en place à leur attention et avant leur arrivée.

Ces deux exemples montrent donc qu'il faut s'intéresser aux exclus, et encore davantage à l'exclusion.

La bonne nouvelle voudrait que par précaution, le nécessaire soit fait pour qu'il n'y ait plus personne à la rue dès cet hiver.

REDACTION

Directeur de rédaction :

Benoît VIANNAY

Rédacteur en chef :

Benoît VIANNAY

Comité de rédaction :

Michel CATHELAND / Juliette DEWAVRIN /

Alexandre FREDERICQ / Sébastien GUTH /

Michel LÉVY / Annie PAPILLON /

Robert PIERRON / Jean-Louis ROCHER /

Paul VEYRIRAS

Ils ont collaboré à ce numéro :

Martine BURHIG / Marie-Colette COUDRY /

Monique ESCOFFIER / Virginie FUSTE /

Djida GRANGER / Marc LABORIE /

Pierre LUQUET / Noëlle PIERRE /

Catherine POUTEAUX / Laurette WITTNER

Dépôt légal :

3^e trimestre 2010

Directeur de la publication :

Benoît Viannay

N° d'inscription paritaire :

0609 H 85296

Imprimerie :

IML - 69850 St-Martin-en-Haut

Tirage :

26.500 exemplaires

SOMMAIRE

Missions du FOYER	2/3
Editorial	4
Nous aider	31
BREVES	5
VIE DU FOYER	
La quête / Journée d'entraide	6
Colloque accompagnement / Carnet	7
Du nouveau à Villefranche	8/9
CAHIER SOCIAL	
Questions à Martin Hirsch	10 à 12
500 volontaires mobilisés	12
Volontaires au FOYER	13/14
Questions à Séverine Hubsch	14
DOSSIER 60 ANS	
Retour en images	15 à 17
Historique : deuxième partie	18 à 20
Accueil de jour et Workshop	21/22
Définition du bénévolat	23
Ateliers d'insertion	24
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	25 à 27
CAHIER ECONOMIQUE	
Risque locatif	28/29
Projets, actions et fondations	29
SPIRITUALITE ET CULTURE	
Pierre Valdo	30

LE 8 DÉCEMBRE : FÊTE DES LUMIÈRES ET DE LA SOLIDARITÉ

LE FOYER a été retenu par La Ville de Lyon comme bénéficiaire de l'Opération des Lumignons du Cœur dans le cadre des festivités du 8 décembre. Une fresque géante composée de plus d'un millier de lumignons sera installée place Antonin Poncet au cœur de Lyon au bénéfice du FOYER. Chacun est invité

à venir acheter un lumignon de deux euros et à le positionner sur cette sculpture éphémère au profit du FOYER. Une quarantaine de bénévoles seront présents pour accueillir et guider les Lyonnais et présenter LE FOYER.

Ce projet de la Ville de Lyon est parrainé par Lenoir Métallerie, Révillon chocolatier et Bic. ■



Photo VILLE DE LYON



Le 23 juillet dernier et à l'invitation du FOYER, M. Francis Vuibert, Préfet délégué pour l'Égalité des Chances du Rhône, remettait officiellement à 10 mères de familles accompagnées dans le cadre de la « trajectoire résidentielle » le Diplôme Initial de Langue Française à La Chardonnière.

Ce diplôme d'évaluation des premiers apprentissages est délivré par les Ministères français de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Cette cérémonie vient récompenser des mères de familles volontaires et désirant s'intégrer dans la société française.

Elle valorise également le travail quotidien réalisé par les équipes du FOYER, travailleurs sociaux et bénévoles chargés de suivre les familles, ainsi que les fonctionnaires de la Préfecture du Rhône dispensant les cours théoriques. ■

AGENDA

→ 17 OCTOBRE :

MESSE DU JOUR DU SEIGNEUR au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI, dans le cadre des journées de lutte contre la misère.

→ 21 OCTOBRE :

Colloque « **DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT** » (voir page 24).

→ 2 NOVEMBRE :

CÉRÉMONIE DE TOUSSAINT à la mémoire des Passagers disparus, à 11h00 devant les caveaux du FOYER, Allée n°23 au Cimetière de la Guillotière / 69007 LYON.

→ 6 et 7 NOVEMBRE :

JOURNÉES D'ENTRAIDE / Grande Brocante du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI au PALAIS DES SPORTS DE GERLAND (voir page 6).

→ 15 au 21 NOVEMBRE :

LE FOYER est mis en avant sur les ondes de RCF.

→ 8 DÉCEMBRE :

FÊTE DES LUMIÈRES : LE FOYER est bénéficiaire de l'opération les LUMIGNONS DU CŒUR.

LA QUÊTE BRAVE LE FROID



Cette année, la 60^{ème} quête fut une réussite malgré un froid tenace qui, d'après certains bénévoles, rappelle combien sont difficiles les conditions des sans-abri. Pour parler justement des bénévoles, ils n'étaient pas moins de 800 à être au rendez-vous ces 6 et 7 mars, dès l'aube, dans les rues, sur les marchés, aux portes des commerces, dans les galeries marchandes ou encore aux sorties des offices religieux, pour récolter des fonds mais aussi sensibiliser les habitants du Rhône.

Et c'est sans compter le soutien appréciable de dizaines d'étudiants comme ceux de l'INSA, toujours présent à l'opération "crêpes" ou encore les fanfares des étudiants de l'Ecole Centrale et de CPE Lyon qui ont apporté une note festive à cette grande manifestation de charité.

Ils ont ainsi généreusement glissé la moitié de leur recette au profit du FOYER à Marie, une quêteuse de la Croix-Rousse. Un soutien fort appréciable pour cette bénévole qui peinait en début de journée à convaincre les

Croix-Roussiens de la nécessité d'une telle collecte. En effet, cette quête représente pour LE FOYER un apport financier indéniable puisque cette année encore, ce n'est pas moins de 70.400 euros qu'ont réussi à rapporter les centaines de quêteurs dans leurs petits tronc en métal, mais cette opération a également pour but de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance de l'existence de structures d'aide aux sans-abri.

C'est pourquoi une telle action revêt aussi un caractère symbolique quand certains quêteurs nous disent : *"Comme chaque année, je me suis installée devant la boulangerie, c'est important le pain, quand on a faim, le pain, c'est le symbole..."* Le pain et le froid, tout était là pour une juste prise de conscience des citoyens.

Toute l'équipe de la Quête tient à remercier très chaleureusement celles et ceux, qui, le temps du week-end, ont bien voulu se mobiliser au profit du FOYER. ■

Pierre LUQUET



JOURNEES D'ENTRAIDE 6 ET 7 NOVEMBRE 2010

PALAIS DES SPORTS DE GERLAND
350, AVENUE JEAN-JAURÈS / 69007 LYON

LE SAMEDI 6 DE 9H À 18H / LE DIMANCHE 7 DE 10H À 18H
ENTRÉE 2 EUROS LE SAMEDI, GRATUITE LE DIMANCHE

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI organise, comme chaque année, les « Journées d'Entraide » : sa grande brocante solidaire.

Cette manifestation permet aux Lyonnais d'aider LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI dans ses actions auprès des plus défavorisés, en achetant les plus beaux articles donnés à l'association.

Nous vous invitons à découvrir sur les 1.200 m² d'exposition du Palais des Sports de Gerland, vêtements, jouets, meubles, livres, brocante, tableaux, dentelles, etc. de très grande qualité, aux meilleurs prix !

COLLOQUE

LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

"Le monde de l'exclusion et le monde de la haute performance : une rencontre."

21 OCTOBRE 2010 DE 8H30 À 17H00

SALLE DE LA FICELLE / 65 BOULEVARD DES CANUTS / 69004 LYON



Après une présentation historique, les échanges et confrontations entre observateurs et acteurs des pratiques de l'accompagnement confirmeront-ils l'étanchéité entre le monde des plus démunis et celui de l'excellence ?

Mettront-ils en évidence certaines proximités surprenantes ?

Quelles pourraient, alors, en être les conséquences sur toutes les pratiques d'accompagnement ?

Comment, et à quelles conditions, un regard renouvelé par l'ouverture à d'autres pratiques pourrait-il enrichir, quel qu'en soit le contexte, la relation « accompagné / accompagnant » ?

AVEC LA PARTICIPATION DE :

- **Bernadette ANGLERAUD**, Professeur d'histoire en classe préparatoire aux grandes écoles
- **François BOURSIER**, Économiste, historien, conseiller technique à l'URIOPSS
- **Pierre-Michel CROCHET**, Entraîneur de l'équipe de France de canoë kayak (2001-2008), Chargé de l'aménagement de la formation et de l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau de la région Rhône-Alpes
- **Geneviève DECROP**, Sociologue, accompagnant au sein d'une Association d'aide aux Roms
- **Jean FURTOS**, Psychiatre, directeur scientifique de l'ONSMP de l'ORSPERE
- **Alexandre FREDERICQ**, Directeur du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI
- **Christian LAVAL**, Sociologue à l'ONSMP-ORSPERE
- **Guillaume PRATE**, Responsable du coaching à la Société Générale, Paris

Avec les slammeurs **Lee Harvey Asphalté** et **Cocteau Mot Lotov** du groupe **UnDeuxGround**.

LE FOYER A LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE :

■ Monsieur **Michel BASKA**, Passager du CGR, décédé le 8 février, à l'âge de 56 ans.

■ Monsieur **Noël COUTURIER**, Employé en Insertion, décédé le 21 février, à l'âge de 54 ans.

■ Monsieur **Henri PORTALIER**, Bénévole au BRIC A BRAC d'Oullins, décédé le 27 février.

■ Monsieur **Saïd AGGOUN**, ancien Passager du CGR, décédé le 4 mars, à l'âge de 81 ans.

■ Monsieur **Olivier CLEON**, ancien Passager, décédé le 23 mars 2010, à l'âge de 41 ans.

■ Monsieur **Jacques GIROUD**, Passager de la Chardonnière, décédé le 27 mars, à l'âge de 65 ans.

■ Monsieur **Bruno VERT**, Passager du FOYER, décédé le 15 avril, à l'âge de 45 ans.

■ Monsieur **Manuel TORRES RIBEIRO**, Employé en Insertion au FOYER, décédé le 6 juin à l'âge de 41 ans.

■ Monsieur **Mohammed BENCHE-RIFA**, ancien Passager du Relais SOS, décédé le 14 juin à l'âge de 64 ans.

■ Monsieur **Wa Kazadi MUKADI**, ancien Passager du Relais SOS, décédé le 15 juillet, à l'âge de 61 ans.

■ Monsieur **Jean-Pierre RARKO**, Passager du Relais SOS, décédé le 16 juillet, à l'âge de 65 ans.

■ Monsieur **Jean-Claude VARENNE**, Résident à La Chardonnière, décédé le 17 juillet à l'âge de 60 ans.

■ Monsieur **Jimmy HYDRA**, Passager des Accueils de Jour, décédé le 24 juillet 2010 à l'âge de 28 ans.

■ Monsieur **Bernard PERRA**, Ancien bénévole au Bric à Brac de la Guillotière, décédé le 19 août.

Aux familles et amis de tous ces défunts, LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI adresse ses très sincères condoléances.

CARNET

DU NOUVEAU À VILLEFRANCHE

AU PLUS PRÈS DES BESOINS



L'ACCUEIL DE JOUR



LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'INSERTION



LE CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

DES OUVERTURES EN CASCADE

Depuis le 1^{er} avril, LE FOYER est durablement installé à Villefranche-sur Saône.

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale a en effet accueilli ses premiers résidents. Quelques jours plus tard, en mai, c'est l'Accueil de Jour qui ouvrait ses portes, finalisant le déménagement de la Main Tendue au 461 rue Robert Schuman, nouvelle adresse pour toutes les activités du FOYER dans le Beaujolais. Au cours du mois d'octobre prochain, c'est le nouveau Bric à Brac qui occupera les 1000 m² encore disponibles pour accueillir ses premiers clients.

UNE ADRESSE, TROIS ACTIVITÉS ?

Quel est donc ce lieu capable d'accueillir autant d'activités différentes ? Ancienne usine textile fabriquant des vêtements de travail, c'est un bâtiment de 3 000 m² qu'a investi LE FOYER. Au cours de l'été dernier ont démarré les premiers travaux d'adaptation et la réalisation des différentes unités, aux dernières normes de sécurité et d'accessibilité.

POURQUOI UN TEL REGROUPEMENT ?

LE FOYER expérimente depuis plusieurs années déjà la mutualisation sur le même site d'activités variées et complémentaires ; Le Centre Gabriel Rosset, La Charbonnière, La Résidence de Bordeaux en sont des exemples notables. Cette unité de lieu permet de concentrer des moyens humains et logistiques qui seraient par trop éparpillés.

UN LIEU, UN RESPONSABLE ?

Au niveau des responsabilités humaines, c'est un binôme bénévole-salarié qui prend en charge le site : Marc Chizelle, administrateur et membre du Bureau, associé à Sylvestre Nahounou, cadre et chef de service. Véritables « patrons » du lieu, ils partagent avec d'autres bénévoles la gestion et l'organisation de l'ensemble : Jeanine Tureau pour l'Accueil de Jour, Jean-Paul Josserand pour les actions de santé, Patrice Brocquet pour le Bric à Brac... plus tous les bénévoles, bientôt 70, investis chaque semaine, si ce n'est chaque jour depuis plusieurs années. Six salariés, professionnels du travail social et éducatif assurent quant à eux l'accompagnement des résidents et des accueillis et la sécurité des locaux.

POURQUOI S'IMPLANTER À VILLEFRANCHE-SUR- SAÔNE ?

Rappelons le, LE FOYER est présent dans le Beaujolais depuis près de dix ans, quand un petit groupe d'une dizaine de Caladois ont décidé d'ouvrir La Main Tendue, structure d'accueil de jour basée rue Dechavanne, sous l'égide du FOYER. Devant l'augmentation sensible des sollicitations et grâce à la reconnaissance tant de la collectivité que des partenaires locaux, l'association souhaitait depuis deux ans pérenniser son action – doublée depuis l'hiver 2007 d'un volet d'hébergement temporaire pour isolés et couples – et recherchait pour ce faire des disponibilités immobilières.

C'est finalement la concomitance d'un appel à projet lancé par l'Etat et la CAVIL (Communauté d'Agglomération de Villefranche) et remporté par le FOYER pour reprendre un CHRS (l'Abri à Chazay-d'Azergues) et la proposition du tènement immobilier du 461 rue Robert Schuman qui ont permis cette consolidation.

ET DEMAIN ?

Si LE FOYER examine la possibilité d'ouvrir une Épicerie Sociale et Solidaire, l'avenir appartient d'abord à la réalisation des actions lancées depuis le printemps : l'hébergement d'insertion et l'hébergement d'urgence, l'Accueil de jour et bientôt le Bric à Brac. LE FOYER vise des résultats probants en terme

d'accompagnement vers le logement, l'emploi, l'orientation vers les soins, la réinscription dans une trajectoire d'insertion complète... Il nous reste pour autant à réfléchir à la réalisation prochaine d'une autre étape, le logement durable et accompagné, que LE FOYER pourrait conduire également sur ce territoire...■

Alexandre FREDERICQ



DOSSIER :

LE SERVICE CIVIQUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS-ABRI OU MAL LOGÉES

Droits réservés photo identité



Ancien Haut Fonctionnaire et Directeur général de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire. Il a présidé Emmaüs France ainsi que l'Agence nouvelle des solidarités actives. Il a été nommé en 2007 Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté au sein du gouvernement, poste qu'il a cumulé avec celui de Haut-commissaire à la Jeunesse. Depuis le 14 mai dernier, il a quitté le gouvernement et préside l'Agence du Service Civique.

QUESTIONS À MARTIN HIRSCH

Un Service Civique : pour quoi faire ?

L'ARCHE : Martin Hirsch, quelle est l'idée fondamentale du Service Civique ?

Martin HIRSCH : Il s'agit de reconnaître la valeur de l'engagement des jeunes. Pour cela, il nous fallait un cadre simple, un large accord au-delà des clivages politiques, un travail en commun avec les associations et les collectivités locales. L'idée, c'est que vivre son engagement est utile à un jeune, quel que soit son parcours. Et que, symétriquement, l'engagement des jeunes est utile à la société. D'où l'indemnisation et la reconnaissance officielle.

L'ARCHE : A qui s'adresse le Service Civique ?

MH : Le Service Civique s'adresse à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Potentiellement, 750 000 jeunes dans chaque classe d'âge : du très jeune de 16 ans qui sort de l'école sans qualification et qui veut faire son Service Civique avant de s'engager vers autre chose, à celui de 24 ans, surdiplômé qui effectuera un Service Civique avant de rejoindre une entreprise, ou encore, à tous les autres jeunes, au milieu de leurs

études, ou entre deux boulots... Le dispositif est vraiment très ouvert.

L'ARCHE : Quels sont les grands principes de fonctionnement du Service Civique ?

MH : Comme je l'ai indiqué, il est fondamental que cet engagement soit volontaire. Un jeune choisit de faire son Service Civique. Il choisit le domaine dans lequel il le fait et l'organisme au sein duquel il l'effectue. Il doit trouver un accord avec l'organisme qui, de son côté, le choisit également.

Ce Service Civique dure de 6 mois à un an, pas plus ! Ce n'est pas un début d'emploi. C'est vraiment une période un peu à part dans la vie du jeune qui s'y engage. Une période durant laquelle il est indemnisé et bénéficie des pleins droits sociaux. Une période pendant laquelle il reçoit une formation citoyenne.

Pour le reste, nous avons voulu que les principes de ce service civique soient le plus simple possible et qu'ils soient façonnés par ceux et celles qui y ont recours afin que les missions puissent être aussi diverses que les organisations qui accueillent les jeunes.

DOSSIER : LE SERVICE CIVIQUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS-ABRI OU MAL LOGÉES



L'ARCHE : Quelles sont les particularités propres au secteur des associations d'aide aux personnes sans-abri et mal logées ?

MH : Bien souvent, la question des sans-abri est celle qui touche le plus, celle qui nous sensibilise à la pauvreté. Et pourtant nous connaissons mal la population des sans-abri. Quelles sont les raisons qui mènent à la rue et les solutions qui permettent d'en sortir ? Il nous a paru extrêmement important de faire en sorte qu'un maximum de jeunes puissent contribuer à soutenir, à accompagner, à donner un coup de main aux organismes

qui s'occupent des sans-abri. Cela permet à ces organismes d'avoir accès à des jeunes qui seront peut-être de futurs bénévoles ou des salariés. Aux jeunes, plutôt que de regarder ou de se poser la question de savoir s'ils doivent donner

« il faut qu'un maximum de jeunes puissent contribuer à soutenir, à accompagner, à donner un coup de main aux organismes qui s'occupent des sans-abri »

une pièce, cela leur permet de se retrousser les manches et de servir.

Enfin, nous avons effectué un gros travail avec les associations

d'aide aux personnes sans-abri et mal logées. Certaines étaient un peu sceptiques au sujet de ce nouveau dispositif. Elles sont aujourd'hui plutôt motrices à commencer par LE FOYER, que je remercie pour son investissement dans le domaine.

L'ARCHE : Combien de jeunes le Service Civique pourrait-il mobiliser ?

MH : Nous souhaitons organiser une montée en charge progressive avec 10.000 volontaires cette année dont 500 dans le domaine de l'aide aux sans-abri. Le gouvernement a prévu d'atteindre 75.000 volontaires en 2014.

L'ARCHE : Quel avenir sera proposé aux jeunes ayant réalisé leur Service Civique ?

MH : Nous travaillons avec des établissements d'enseignement supérieur, avec des organisations du secteur économique afin que des voies de valorisation pour les jeunes ayant fait leur service civique soient aménagées. C'est une des dix priorités que nous nous sommes fixées à l'Agence du Service Civique.

Si le Service Civique est encore une idée peu connue, elle est déjà très appréciée. Tout le monde est pour ! C'est pour cette raison que la loi qui a permis son institution a été votée à la quasi unanimité. Si les organismes d'accueil proposent des missions intéressantes pour les jeunes, je suis certain que ces derniers n'auront aucune difficulté à mettre en avant leur expérience. Il est évident que le service civique constitue un atout personnel. La grande majorité des volontaires que l'on rencontre nous disent qu'ils ont été progressivement transformés par cette expérience. Je pense que cela leur donne un atout qui peut être valorisable dans la fonction publique, dans l'entreprise.

L'ARCHE : Il semble qu'il y ait une rencontre entre le Service Civique que vous avez créé et le désir d'engagement des jeunes. Si vous aviez un message à leur transmettre, quel serait-il ?

MH : Il y a peu de risque qu'ils regrettent d'avoir fait leur Service Civique. Si je devais leur donner un conseil et un seul, c'est celui de foncer. ■

OBJECTIF 2010 : 500 JEUNES VOLONTAIRES MOBILISÉS POUR AGIR AUPRÈS DES PLUS DÉMUNIS

→ En novembre 2009, Benoist Apparu, Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme, proposait que des jeunes puissent être accueillis en Service civique par les associations d'aide aux sans-abri.

Comme l'indiquait Martin Hirsch, (cf. interview p. 9), un travail de concertation a été mené avec les associations, dont LE FOYER, afin de déterminer le cadre et les missions qui pourraient être confiées aux jeunes volontaires.

Les associations se sont mises d'accord pour proposer des missions visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes prises en charge au titre de la veille sociale ou de l'hébergement. Dans les accueils de jour, par exemple, il a été envisagé qu'un jeune puisse occu-

per des fonctions d'animation : organisation des activités de loisirs, activités culturelles, ... ou de soutien des personnes accueillies dans leur démarches quotidiennes.

Elles ont également émis un certain nombre de préconisations, la plus importante étant que les jeunes puissent bénéficier d'une formation au début de leur Service Civique. Cette formation, d'une semaine, aborde différents thèmes allant de la citoyenneté à l'accompagnement des personnes, au savoir-être avec les publics concernés.

L'importance du rôle du tuteur des jeunes qui effectuent leur Service Civique a également été soulignée. Il est chargé d'une véritable mission d'accompagnement et de soutien du jeune en facilitant son intégration dans l'équipe, en l'aidant à réfléchir à son orientation professionnelle... Le tuteur a également la responsabilité de transmettre au jeune ses connaissances de l'environnement, des problématiques du public rencontré et de le suivre dans ses différentes interventions. ■

J.D.

LES MISSIONS ...

LE FOYER PROPOSE DES MISSIONS DANS SES DIFFÉRENTES STRUCTURES

LE FOYER propose des missions complémentaires à l'action des bénévoles et salariés dans ses différents accueils de jour et centres d'hébergement à Lyon, Francheville et Villefranche-sur-Saône.

Selon les lieux, il peut s'agir de missions d'accueil, d'animation, d'accompagnement des personnes de la rue, des familles, ...

Les volontaires seront amenés à :

- participer à l'accueil et à l'orientation des usagers, à être à leur écoute ;
- animer et à organiser, voire créer des activités culturelles et de loisirs (lectures, jeux de société...) susceptibles de mobiliser les usagers ;
- assurer une présence conviviale lors des repas et participer à la distribution du petit déjeuner et du déjeuner ;
- accompagner les usagers dans leurs démarches administratives ;

Pour être volontaire au FOYER :

Il suffit de se connecter sur le site de l'agence du Service Civique www.service-civique.gouv.fr de postuler pour l'une des annonces du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI ou d'adresser un mail au FOYER : foyer.ndsansabri@wanadoo.fr, qui prendra contact avec les candidats.

DOSSIER : LE SERVICE CIVIQUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SANS-ABRI OU MAL LOGÉES

SERVICE CIVIQUE : Elles sont volontaires au FOYER

→ Elles ont commencé leur Service Civique au mois de juillet dernier, et déjà, en plus de l'accueil qu'elles ont reçu, elles trouvent que leur expérience est intense et humainement enrichissante. Nous avons souhaité recueillir leurs premières impressions.

■ Quelles sont les missions qui vous ont été confiées ?

Émilie : J'ai commencé à l'Accueil de Jour de Villefranche-sur-Saône. Ce sont surtout les bénévoles qui font « tourner la boutique ». En ce moment, il y a moins de monde qu'en hiver. Les gens viennent tout seuls ou en groupe. Certains sont des habitués et viennent retrouver leurs copains. On leur offre un café, des gâteaux... une relation peut s'installer.

A la préparation des colis alimentaires, c'est différent, il faut aller vite. Nous ne sommes pas directement en contact avec les personnes.

Et depuis le début du mois de septembre, j'observe également ce qui se fait en matière d'accompagnement des personnes hébergées au Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.

Pauline : Je participe à l'animation à la Résidence Le Bordeaux, aux ateliers avec les enfants et aux sorties avec les familles. Cet été, j'ai accompagné les familles en vacances à Antibes. Depuis la rentrée, je fais en plus du soutien scolaire. Je contribue à ma façon à la bonne entente de la communauté.

Cassandra : J'aide à l'organisation des réunions avec les parents à la Résidence Le Bordeaux. Il s'agit principalement de réunions autour de l'emploi. L'objectif est d'inviter des professionnels à présenter leur métier dans des domaines qui intéressent les parents.



Émilie TURCO, 24 ans

Accueille les personnes à l'Accueil de Jour et accompagne les résidents du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale à Villefranche-sur-Saône



Pauline RIBAUT, 21 ans

Accompagne les familles et les enfants à la Résidence Le Bordeaux



Cassandra MFOU'OU MVONDO, 20 ans

Accompagne les familles à la Résidence Le Bordeaux

■ Durant votre Service Civique, que voulez-vous faire de concret ?

Émilie : J'ai une formation dans le domaine de la santé et j'aimerais voir ce qui se fait dans ce domaine au FOYER : soins, lits de repos, actions d'hygiène ...

Pauline : Je souhaiterais mettre en place de nouveaux ateliers : contes pour enfants, relaxation, photo-langage, par exemple.

Cassandra : J'aimerais suivre une famille de son arrivée à la Résidence jusqu'à son insertion et son logement.

■ Que vous a apporté la formation que vous avez suivie à Paris ?

Émilie : Elle m'a permis de prendre de l'assurance. J'ai pu approcher sans a priori, les personnes sans logis, ayant des problèmes financiers ou personnels.

Pauline : De la confiance en moi et un regard sur ma démarche de volontaire. Globalement tout a été utile. Je me suis rendu compte pendant tout le temps de la forma-

tion que j'avais des ressources en moi auxquelles je ne croyais pas !

Cassandra : Plein de choses et notamment d'être davantage confrontée à la réalité.

Cela m'a permis de voir tout ce qui est fait pour les personnes dans le besoin. On ne s'en rend pas compte parce qu'il y a encore des personnes dans la rue, mais des choses très diverses et très utiles sont faites. Par exemple, énormément d'activités sont proposées aux familles. Nous créons une vie dans leur vie.

■ Pourquoi cet engagement pour le Service Civique ?

Émilie : C'était important pour moi que ce soit un engagement par rapport à la société, à l'Etat. Cela me paraissait important de faire quelque chose pour les autres, dans un cadre citoyen. Être volontaire, ce n'est pas rien ! Il y a incontestablement une fierté à l'être.

Par rapport à mon projet professionnel, j'ai déjà une expérience dans le domaine médical, je voulais en avoir une dans le domaine social.

SUITE →

Pauline : Mon envie d'être altruiste. J'ai arrêté mon master pour me donner du temps et réfléchir. Et puis j'ai vu un reportage sur le Service Civique. Cela m'a parlé tout de suite. L'envie d'aider les autres, d'être utile,... Le fait que moi, ma personne, mes compétences puissent servir à d'autres. Cela me fait du bien de savoir cela.

Cassandra : Je trouvais que j'étais trop éloignée de l'action, trop enfermée dans mon monde de droit (je suis étudiante en droit et sciences politiques). Je trouvais normal, comme une évidence, d'être là.

■ Qu'espérez-vous retirer de ce Service Civique ?

Émilie : Un autre regard sur les personnes en difficulté et conserver ce regard par la suite. En fait, j'espère grandir, acquérir une maturité.

Pauline : Un enrichissement personnel. Pour le reste, je ne me projette pas encore.

Cassandra : En sortir grandie, prête à affronter la vie ! Avoir la bonne attitude avec les gens dans le besoin. Comme on le disait pendant la formation, il y a toujours une appréhension à aller vers eux. J'espère que professionnellement ça m'apportera quelque chose pour plus tard.

■ Quels sont vos projets d'avenir ?

Émilie : Je pense que je resterai dans le secteur social. Désormais, je trouve cela encore plus intéressant que le médical. Il me semble que cette expérience du Service Civique pourra m'apporter plus que ce que je pensais.

Pauline : Être employée par le FOYER, peut-être ? Et faire, en parallèle, mon école de psychothérapie.

Cassandra : J'aimerais être diplomate ou travailler dans le domaine humanitaire pour une grande ONG. L'idéal serait de travailler pour les Nations unies pour une noble cause.

Je voudrais avoir suffisamment d'impact... un petit rôle qui soit écouté. ■

J.D.

QUESTIONS À SÉVERINE HUBSCH

Responsable du service Action Familles



Séverine Hubsch est responsable du service Action Familles au FOYER. Elle est également le tuteur de Pauline Ribault et de Cassandra Mfou'ou Mvondo qui ont entamé leur Service Civique le 1^{er} juillet dernier.

■ Séverine, comment percevez-vous votre rôle à l'égard de Cassandra et de Pauline ?

C'est assez nouveau pour moi. De même que Pauline et Cassandra font partie des premiers jeunes à démarrer leur Service civique dans notre secteur, il s'agit pour nous de mettre en place des missions nouvelles, avec de vraies réalisations, en appui d'un salarié de l'équipe du service Action Familles.

Mon rôle est d'accompagner ces jeunes femmes pendant toute la durée de leur Service civique, de faire des points réguliers avec elles quant au bon déroulement de leurs missions. Si le suivi est essentiel, elles doivent pouvoir me rencontrer quand elles le souhaitent pour tout autre sujet qui les concerne. Mon rôle est de les soutenir, de les aider à réfléchir et à préparer leur projet professionnel.

Au quotidien, je m'assure également de leur bonne intégration au sein de l'équipe. D'ailleurs, elles participent aux réunions d'équipe, ce qui leur donne une vision complète des activités et des actions que nous mettons en œuvre à destination des familles. Le seul sujet auquel nous ne pouvons pas leur donner accès parce qu'il est

confidentiel, c'est le dossier social des familles.

■ Quelles sont les missions que vous leur avez confiées ?

Quand on nous a parlé de l'idée d'accueillir deux jeunes au service Action Familles, nous avons imaginé que l'un serait rattaché aux activités d'animation et l'autre se consacrerait à l'accompagnement des familles. C'est ce que nous avons réalisé.

Pour vous donner un exemple, nous avons proposé à Pauline de préparer de nouveaux ateliers, plus pédagogiques, avec des outils que nous n'avons pas pris le temps de développer jusqu'à présent. Elle pourra nous apporter un autre regard sur notre pratique.

Quant à Cassandra, elle a commencé à travailler à la création d'une bibliothèque de l'emploi. Cela consiste à rédiger des fiches autour des métiers, ceux de la petite enfance par exemple. L'idée étant que Cassandra devienne la «référente-emploi» pour ces questions, qu'elle puisse consacrer un temps de sa mission à recevoir les parents et leur présenter des métiers, les renseigner sur les démarches à réaliser...

Nous envisageons également de leur proposer de travailler aux côtés du chargé de site de La Résidence le Bordeaux. Elles auront ainsi à participer au quotidien des familles, au temps d'écoute et de parole, à s'assurer que les familles participent aux cours de français, à faire les états des lieux des chambres à l'arrivée et au départ des familles... En somme, elles veilleront au bon fonctionnement et à la bonne organisation de la vie de la résidence. ■

J.D.

60 ANS ... RETOUR EN IMAGES

Tout au long de l'année 2010, LE FOYER fête son soixantième anniversaire en rappelant toutes les actions menées pour accompagner les personnes sans abri vers une vie meilleure. Chaque mois, un thème a été retenu afin d'évoquer les missions fondatrices menées par l'association.

Le 60ème anniversaire a ainsi débuté le 24 décembre en présence de Monseigneur Jean-Pierre BATUT, célébrant la messe de Noël au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

Retour en images sur le premier semestre de célébration des 60 ans du FOYER :



■ JANVIER

Le 28 janvier, vernissage de l'exposition « 60 ANS D'HÉBERGEMENT D'URGENCE » avec les passagers du Centre Gabriel Rosset et des dessins réalisés par les enfants des centre d'hébergement d'urgence.

■ FÉVRIER

Journée portes ouvertes à la Chardonnière pour présenter L'HÉBERGEMENT D'INSERTION le 27 février. Cette journée, animée par les passagers, les bénévoles et les salariés du FOYER, a permis à 350 visiteurs de découvrir le quotidien des structures d'Hébergement d'Insertion.



■ MARS

- Le 6 et 7 mars, 800 bénévoles ont organisé la Quête annuelle sur la voie publique dans tout le département du Rhône.

- Le 18 mars, le Casino le Lyon Vert offrait au FOYER le dîner de clôture de l'opération 2009 des Arbres de la Solidarité qui a réuni plus de 400 personnes.



■ AVRIL

Le 29 avril, à l'invitation de M. Gérard Collomb, Sénateur Maire de Lyon, l'Assemblée générale s'est tenue dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon

Cette assemblée était suivie de la remise de la médaille de la Ville au FOYER dans la cour d'honneur, en présence de M. Michel Mercier, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Ruralité et président du Conseil général du Rhône, Monseigneur Philippe Barbarin, Archevêque de Lyon et M. Jean-Jacques Queyranne, président du Conseil régional Rhône-Alpes.

M. Collomb a rappelé que LE FOYER « a démontré toute son efficacité et toute son importance au cours de ses 60 ans d'existence dans la vie sociale lyonnaise ».

M. Queyranne a tenu « à saluer l'œuvre des salariés et bénévoles du FOYER qui « chaque jour (...) apporte à ses passagers un peu de dignité ». Monseigneur Barbarin rappelait pour sa part que sa venue au FOYER le 24 décembre 2002, quelques heures après sa nomination à Lyon, était comme un passage obligé, lui donnant « un droit d'entrée dans la cathédrale ».

Enfin, M. Michel Mercier a décoré M. Bruno de Boissieu, ancien Président du FOYER des insignes de chevalier de l'Ordre national du Mérite. Reconnaissance que l'intéressé n'a voulu accepter qu'à titre collectif au nom de tous les membres de l'association.



ALAIN MÉRIEUX, MONSEIGNEUR BARBARIN, DENIS BROLIQUIER, JEAN-JACK QUEYRANNE, BRUNO DE BOISSIEU, BENOÎT VIANNAY, GÉRARD COLLOMB, MICHEL MERCIER ET BRUNO LACROIX





■ MAI

Les Accueils de jour ont organisé un ensemble de manifestations, entre créations artistiques, expositions des œuvres des Passagers et portes ouvertes... dans et hors les murs des établissements.

L'Association des Amis de Gabriel ROSSET avec la Bibliothèque municipale de Lyon ont rendu hommage au fondateur du FOYER, en organisant le 26 mai un colloque qui a attiré une centaine d'auditeurs.



JEAN-PIERRE FLAGONNÈCHE, GUY AVANZINI,
MONSIEUR BARBARIN, BENOÎT VIANNAY



■ JUIN

Le 12 juin, LE FOYER a convié ses bénévoles et salariés à une journée du "Vivre Ensemble". Ce sont 500 personnes qui ont répondu « présent » à cette invitation, et ont pu partager, le temps d'une journée, les valeurs de la communauté qu'ensemble ils constituent.

Une grande « photo de famille » a été prise à cette occasion :



HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI

DEUXIEME PARTIE : 1965 – 1979

LE TEMPS DES BÂTISSEURS

■ 1965-1966

- LE FOYER obtient des crédits d'état PSR (Programme Social Relogement), et peut ainsi créer 200 logements : Meyzieu, Villette D'Anthon, St Symphorien d'Ozon.

- LE FOYER bâtit ou réhabilite sur les communes de : Communay, St Pierre de Chandieu, Caluire, Pusignan, Meyzieu, L'Arbresle : total 15 logements.

- A Chatte (Isère) : Achat de 8 logements pour les séjours de vacances pour des familles

■ 1967

- Développement d'une **Action Sociale auprès des familles et enfants**. Des étudiants se rendent chaque semaine dans les cités pour accompagner les enfants dans leurs activités de loisirs et aide scolaire (Voir Arche n° 56, 60).

- De nouveaux logements sont construits à Pierre Bénite (13 logements), et à Lyon 9e (10 logements).

- **Gabriel Rosset** fait un premier bilan : « LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI a construit 900 logements de dépannage en 14 ans. C'est peu par rapport aux 9.000 demandes ».

■ 1968-1969

- Villeurbanne : île du Mens (20 logements)

- Lyon 3e : foyer hôtel du Sacré-Cœur, immeuble de 28 logements

- Vénissieux (105 logements pour jeunes ménages)

- Vaulx-en-Velin et Bron (20 logements)

- Irigny : 7 logements pour familles nombreuses.



1965 - LE TEMPS DES BÂTISSEURS

- A « l'asile de nuit », rue Père Chevrier, en 1969, ce sont 2103 passagers qui ont été accueillis : 51 % sont français, 49 % sont étrangers. Pour cette même année, le Service Logement a inscrit 1.164 familles mal logées ou sans logement.

- A Caluire La Rochette, acquisition du Monastère des Bénédictines pour l'aménagement et la construction de logements et projet d'un « site de promotion sociale pour les familles des cités du FOYER »

- Le **Pape PAUL VI** reçoit à Rome une délégation du FOYER emmenée par Gabriel Rosset

■ 1970-1971

- St Priest : relogement des familles du bidonville de la rue du Beaujolais (8 logements).

- Ste Concorce : 16 Pavillons pour 16 familles.

- Lyon : 3 foyers pour célibataires : Rue Cavenne (98 chambres), St Bernard 1er (33), Bon Pasteur (55).

- LE FOYER achète le tènement d'immeuble : 83, 85 rue Sébastien Gryphe à Lyon 7ème

- Villeurbanne : après la démolition de la Feysine, création de 66 logements de remplacement.



1966 - CHATTE ISERE



1967 - SAINTE AGNES



1968 - SAINT PRIEST



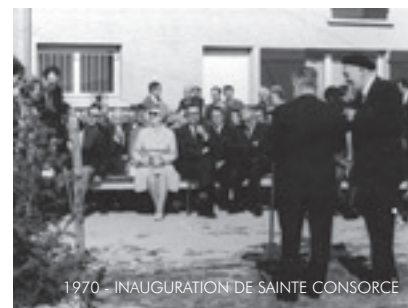
1969 - MONASTÈRE DES BÉNÉDICTINES A CALUIRE



1969 - VILLEURBANNE



1970 - CALUIRE



1970 - INAUGURATION DE SAINTE CONSORCE



1970 - SAINTE CONSORCE



1971 - VILLEURBANNE



CAMP D'ÉTÉ A SAINTE AGNES

- Caluire La Rochette : construction de 80 logements type HLM avec crédits PSR et 20 logements aménagés dans les locaux du Monastère. Construction d'ateliers éducatifs et d'un gymnase.

- « Nous avons construit depuis 20 ans 1.500 logements. Nos petits chalets en bois, malgré l'entretien, se sont fatigués, sont devenus trop exigus. Nous les reconstruisons » (Gabriel Rosset in L'Arche n° 74).

- « Des crédits spéciaux PRI (Pour la Résorption de l'Insalubre) nous permettent de reconstruire les cités de chalets en bois vétustes et surpeu-

plés ; cela a été fait à Mions et St-Priest » (Gabriel Rosset in L'Arche n°77). Les années suivantes seront consacrées à ces rénovations.

- Acquisition à l'Œuvre du Prado de deux immeubles contigus 76-78 rue Sébastien Gryphe et 4 rue Père Chevrier Lyon 7ème.

■ 1972

- Le Prado met 20 chambres à la disposition du FOYER ce qui lui permet de créer un dortoir supplémentaire de 60 lits. La capacité d'accueil totale au Centre d'Hébergement est dorénavant de 210 lits.

- LE FOYER crée sa propre société HLM : La Société Anonyme H.L.M. du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI : « Utilisant des prêts d'Etat, notre Sté HLM doit assurer par elle-même le financement complémentaire de chacun de ses projets » (Gabriel Rosset in Arche n° 85).

SUITE AU VERSO →

■ 1973

Programme de résorption de l'habitat insalubre et de promotion sociale :

- Vaulx-en-Velin : 32 chalets vétustes remplacés par 26 pavillons en dur
- Villeurbanne : collectif HLM de 75 logements
- Mions : remplacement des chalets par 40 logements en dur.

■ 1974

- Brignais : les Maisons Ballons sont remplacées par 28 logements HLM

- Caluire : L'Orangerie, foyer de 80 lits pour travailleurs migrants

- La SA HLM a un programme de 141 logements : 32 à Lyon St Romain, 30 à St Cyr au Mont d'Or, et 77 logements à Pierre Bénite.

- Le rapport annuel indique que « l'asile de nuit » a réalisé 24.230 nuitées pour héberger 1.189 passagers en 1974 – 320 familles ont été relogées, 237 ont libéré leur logement. L'animation dans les cités pour les jeunes s'intensifie.

- Visite de **Mère Teresa** le 21 Septembre (voir L'Arche n° 178)

- Mise à disposition d'une propriété avec maison de maître, prés et jardin à l'Hôpital-Le-Grand : le Domaine de la Tour. Aménagé en centre de vacances et école de formation pour les jeunes des cités, il fonctionnera pendant une vingtaine d'années.

- Le n° 86 de L'Arche Sous l'Arc en Ciel, (novembre 74), est le dernier rédigé par **Gabriel Rosset**. Il donne une rétrospective de l'action



1974 - LE DOMAINE DE LA TOUR A HOPITAL LE GRAND



du FOYER pour les isolés, la résorption des bidonvilles, pour les familles et leur promotion sociale. Il comporte, exceptionnellement 52 pages, comme un testament.

- Le 30 décembre, **Gabriel Rosset** succombe à une attaque cérébrale.

■ 1975

- Le 27 Janvier, M. **Louis Pradel**, Maire de Lyon, s'adresse au Conseil Municipal :

« En 1957, alors que nous avons décidé de nous attaquer aux bidon-



1979 - LE BRIC A BRAC DE VAISE

viles nombreux dans le quartier de Gerland, c'est grâce à Monsieur Rosset que nous avons pu réaliser rapidement leur destruction et assurer le relogement de tous les occupants... »

- Le 22 Mars 1976, le Collège d'Enseignement Secondaire construit 75 rue Challemel Lacour à Lyon 7e devient le CES Gabriel Rosset. (Voir Arche n° 126)

- **25^{ème} Anniversaire du FOYER** (rétrospective dans Arche n° 90)

- M. **Henri Blanc** devient Président.

■ 1976

- Lentilly : 5 pavillons en dur

- Des Braderies sont organisées deux fois par an (dans le réfectoire de l'Asile de nuit) pour les familles des cités exclusivement.

■ 1977

- Le Dr **Marcel Plauchu** est élu Président.

- L'Escalé à Oullins, s'ouvre aux familles de malades hospitalisés.

■ 1978

- Numéro 100 de L'Arche Sous l'Arc en Ciel avec, pour la première fois, photo de couverture en couleurs. Il donne une rétrospective de l'association.

- Le premier BRIC A BRAC est ouvert au 45 rue de St Cyr à Lyon-Vaise

■ 1979

- Le **Pape Jean-Paul II** écrit au FOYER pour encourager les successeurs à continuer l'œuvre de leur fondateur disparu (voir Arche n°105).

- 500 enfants des cités ont bénéficié d'un séjour vacances pendant l'été.

- Appels de fonds pour rénover les logements des cités : isolation, chauffage, agrandissement des logements pour familles qui se sont elles-mêmes agrandies.

- L'Asile de nuit a accueilli 1700 personnes, soit 31.000 nuitées.



Au mois de Mai, dans le cadre des 60 ans, les Accueils de Jour du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI ont organisés de nombreux événements et fait découvrir leur quotidien, par des créations artistiques, des expositions des oeuvres des usagers et des portes ouvertes.

LES ACCUEILS DE JOUR ET LE WORKSHOP INTERNATIONAL

tion, via la peinture, les ateliers d'écriture, le théâtre ou le cinéma. Cela leur permet d'exprimer ce qu'ils vivent et ressentent. Leurs œuvres donnent à voir leur commune humanité aux yeux de tous lors des multiples expositions ou manifestations.

Avec le collectif d'artistes Linea 1.618, LE FOYER a organisé un atelier international (workshop) à l'occasion de ses 60 ans. Les artistes (Daniel Balescanu, Vioara Bara, Agnès Forst, Maxim Corciova, Georgia Grigoriadou, Gyorfí Andras) sont venus de Roumanie, de Hongrie, de Grèce ou de Paris vivre cet acte de solidarité avec les passagers du FOYER.

Pour Pentecôte, ils se sont d'abord retrouvés au prieuré bénédictin de Chauveroches au pied du ballon d'Alsace. Cette session spirituelle a donné naissance à un bateau, exposé actuellement dans l'oratoire du FOYER. Maxim Corciova, maître d'œuvre de cette sculpture, disait : « nous avons fait un bateau avec des voiles déchirées pour les reconstituer. Chacun a sa traversée à faire. »

Les artistes des collectifs lyonnais Linea 1.618, Singul'art et l'association

Dite 33 ont été des partenaires actifs de cette opération, renforçant le caractère d'échange spécifique entre les différents artistes.

Ce caractère international, de haute valeur artistique et où l'on parle toutes sortes de langues – dont celle des mains et du visage quand on n'arrive plus à communiquer par la parole - a permis à des Passagers étrangers de trouver une autre place. C'est ainsi que Mor, un artiste russe à la rue, s'est révélé. Il a été diplômé par l'Ecole des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg et continue à créer, à son rythme, dans les Accueils de jour. Son talent a été reconnu et encouragé par les artistes qui participaient à la manifestation.

Les créations artistiques ont eu lieu dans le 4ème arrondissement de Lyon, au jardin du Clos Carret et sur la place de la Croix Rousse. Peintures, écritures sur des « drapeaux de la paix » qui flottent au vent, construction d'une cabane éphémère installée sur la place publique : ces créations ont favorisé des rencontres riches entre les artistes, les passagers et la population, dont les tout petits accompagnés de leur famille ou de leur nounou !



Les Accueils de Jour du FOYER ont pour objectif la mise à l'abri en journée, par un accueil convivial et des actions d'orientation et d'accompagnement de toute personne en situation d'exclusion ou de grande précarité.

Dans le dispositif de lutte contre l'exclusion, les Accueils de jour constituent la ressource ultime quand les personnes vivent en situation d'errance. Ils jouent aussi un rôle de prévention face aux dégradations de santé des usagers.

Depuis cinq ans, des ateliers artistiques permettent aux passagers des Accueils de jour d'accéder à la créa-

SUITE AU VERSO →

Les « portes ouvertes » de La Rencontre et de l'Accueil Saint Vincent ont renforcé la démarche conviviale de cette expérience, offrant du plaisir à leurs passagers, ainsi que de quoi restaurer tous les participants.

Après une semaine de rencontre et deux journées bien pleines de créations sur les places publiques, le vernissage de ces œuvres a eu lieu à la Mairie du 4^{ème} arrondissement de Lyon, puis à l'Accueil Saint Vincent. Enfin, les artistes ont été reçus au FOYER où leur a été exprimé sa reconnaissance.

Cette expérience de mixité sociale, placée sous le signe de la créativité et de la convivialité, a été soutenue par le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits (CLRD) et par la Mairie du 4^{ème} qui ont financé le matériel. « Il est important que la culture soit accessible à tous, y compris pour les personnes sans abri » affirmait Christine Masse, membre du groupe culture du CLRD. « Nous tenons à soutenir l'action du FOYER dans sa lutte contre l'exclusion. Il a une place importante à la Croix Rousse » déclarait Dominique Bollier, maire du 4^{ème} arrondissement de Lyon.

Une quarantaine de passagers des Accueils de jour ont été ravis de participer à ce workshop et attendent le prochain ! Les équipes de bénévoles et professionnels qui se sont fortement mobilisées autour de ce projet ont apprécié cette autre façon de vivre et créer ensemble, avec beaucoup de joie.

Les artistes ont exprimé combien il est bouleversant pour eux de partager ces moments avec des personnes en grande précarité. Ils les voient différemment maintenant. Cette expérience a aussi permis aux artistes venus d'ailleurs d'être confrontés au revers de la médaille des pays riches. Elle leur a donné à voir le monde avec un autre regard, qu'ils transmettront à travers



leur art. Porteurs de cette connaissance, ils la diffuseront. Les artistes internationaux et lyonnais sont prêts à participer à un futur workshop.

Avec les artistes de Singul'art, Guy Dallevet parle de « la nécessité de l'ombre et d'un toit ». La cabane fugitive installée sur la place, dans la journée sous le soleil, et démontée le soir sous une pluie battante, a donné à voir et à « penser » pour que le « sans abri ne fasse plus peur ». Loren, artiste peintre bénévole au FOYER, continue à rêver d'un devenir des œuvres des artistes des accueils de jour : participer à la

future biennale d'art contemporain certes, mais aussi créer une artothèque au FOYER.

Donner une visibilité à ceux qui sont sans abri à partir des capacités de création mutuelles, c'est leur permettre de vivre mieux d'une part, c'est aussi faire changer le regard stigmatisant que l'on porte sur eux. L'accès à la culture, dans sa dimension de jaillissement créateur, restaure une part de dignité humaine. C'est elle qui a profondément touché tous les acteurs de cette expérience. ■

Martine BUHRIG

PLUS D'INFOS SUR LE WORKSHOP : [HTTP://LINEA.LIVEPEPPER.COM](http://LINEA.LIVEPEPPER.COM)

LINEA 1,618

Linea 1.618 est une jeune association lyonnaise portée par Laurette Wittner et Caroline Jourdan qui a pour objet la promotion d'actions artistiques et en particulier des projets d'échanges internationaux pour promouvoir le dialogue entre les cultures, l'amitié et la compréhension entre les peuples, la coopération et la solidarité internationale à travers l'art contemporain, et globalement toute démarche ou manifestation artistique qui vise la paix. Elle cherche aussi à la transmission des savoir-faire permettant l'expression et la création en art contemporain. C'est donc en raison même de son objet que Linea 1.618 crée ou participe à des projets à caractère humanitaire et/ou social ayant rapport avec des activités artistiques.

Ainsi s'est créé le partenariat de Linea 1.618 avec LE FOYER, qui coulait de source même si le social et l'artistique de haut niveau ne vont pas toujours de pair. L'année dernière LE FOYER a abrité les Prayer Flags, un projet international qui a conçu des parallèles entre l'artiste américain Thomas Matsuda et un workshop avec des artistes majoritairement moyen-orientaux. Cette année c'est l'Europe de l'Est qui était à l'honneur.

Tout en gardant une exigence de haute qualité artistique – l'art est un métier difficile et exigeant – avec ce partenariat, Linea 1.618 met à disposition du social des artistes de renommée internationale, et permet à ces artistes d'entrevoir un monde souvent caché.



« LE BATEAU »

UNE DEFINITION DU BÉNÉVOLAT



L'Arche a rencontré Marie-Colette Coudry, secrétaire du Bureau, en charge du Pôle Bénévoles.

Elle nous livre sa définition, forcément subjective, du bénévolat.



L'ARCHE : Pourquoi êtes vous devenue bénévole ?

Marie-Colette Coudry : Malgré les difficultés (ou à cause d'elles), je me vois comme gâtée par la vie, en bonne santé physique et morale.

J'ai toujours eu une fibre sociale ancrée en moi... J'avais envie de me sentir utile... Dans le même temps, lorsque l'on est bénévole dans une association, on reçoit beaucoup !

Bref, j'ai eu l'envie de redonner aux autres un peu de ce que j'ai reçu.

L'ARCHE : Pourquoi LE FOYER ?

MCC : Et pourquoi pas !!

Alors pourquoi aller forcément à l'autre bout du monde ? Acceptons d'aider ceux qui sont devant notre porte, ceux que nous n'avons pas su accompagner en amont, que notre société aimerait ne pas avoir générés. « Ce que vous ferez au plus pauvre d'entre vous, c'est à moi que vous le ferez »

Depuis de nombreuses années, je lis, au fil des articles de presse, ce que fait LE FOYER, les actions menées, les interpellations des pouvoirs publics...

Cette association travaille dans la transparence. Elle est saine comptablement parlant (économie de moyens) et le binôme salarié-bénévole est une idée qui me plaît car elle permet à la structure d'être contenue (maintenue) dans des proportions raisonnables.

Ce binôme salarié-bénévole qui existe au FOYER est une vraie richesse qui donne, ici, tout son sens à l'expression « ressource humaine ».

Devenir bénévole au FOYER c'est donner de son temps pour apporter du lien à ceux qui en ont besoin, mettre du cœur dans leur vie !

L'ARCHE : Parlez nous des moments forts vécus au FOYER ?

MCC : J'ai vécu au FOYER des moments très intenses. La mise en place, par exemple, de l'aide à la parentalité à la Résidence Le Bordeaux pour les familles accueillies : quels sont les droits et devoirs des parents, des enfants, « savoir dire non », et tous les éléments relatifs à la prévention, à l'éducation et à la citoyenneté. Cela m'a permis d'échanger avec les familles en grandes difficultés, de les aider à progresser dans cette longue démarche qu'est l'insertion.

Il faut aussi parfois combattre les idées reçues, les réticences face à ce que l'on ne comprend pas, savoir expliquer... Par exemple, dans un lycée professionnel, alors que nous présentions LE FOYER, des réflexions de garçons de 16-17 ans m'ont frappée : « Il faut qu'ils se prennent en mains », « qu'ils essaient », « c'est

chacun pour soi sur cette terre ! », « ne pas donner, tout se mérite »...

A l'inverse, au cours d'une présentation des actions du FOYER, dans une classe de primaire, il était question du « changement de regard », d'aller vers un S.D.F. et simplement, lui dire « bonjour » ! Une petite fille raconte alors qu'un S.D.F. lui a répondu « bonjour, Princesse », montrant ainsi toute l'humanité qui existe au fond du cœur du plus démuné...

L'ARCHE : Comment convaincre de futurs bénévoles ?

MCC : en utilisant peut-être les mots suivants :

Pourquoi ne deviendriez-vous pas le 1.501ème bénévole ?

Parce que vous souhaitez offrir un peu de temps pour les autres

Parce que vous voulez aider à changer les choses, apporter votre petite (ou grosse) pierre à la société, agir...

Parce que vos valeurs, vos convictions vous amènent à vous tourner vers les autres, en équipe, pour lutter contre l'indifférence, l'injustice... au cœur d'une association qui donne un sens à ses actions.

Alors, rejoignez notre équipe, devenez le 1.501ème bénévole du FOYER ! ■

QUELLES SONT LES FORMES D'ACTION DE BÉNÉVOLAT AU FOYER ?

LE FOYER par ses différents services, permet à chacun de trouver une place.

D'une journée à une heure par semaine, dans le 7ème arrondissement de Lyon, à Villefranche-sur-Saône ou Villette d'Anthon... pour participer à l'accueil des passagers, les accompagner, aider au soutien scolaire ou à la mise en rayon dans les Bric à Brac, à des tâches administratives, de nombreuses possibilités de bénévolat sont offertes.

Chaque année les besoins du FOYER sont immenses : plus de 200 nouvelles personnes sont nécessaires à l'accomplissement de toute l'action du FOYER.

COMMENT S'INSCRIRE ?

C'est facile ! Il suffit de prendre rendez-vous avec le Pôle Bénévoles par téléphone, mail, internet, courrier... A cette occasion, le fonctionnement de l'association vous sera expliqué, les différents postes à pourvoir vous seront présentés. En fonction de vos envies, vos possibilités et les besoins du FOYER, le Pôle Bénévoles vous guidera dans le choix de votre engagement.

CONTACT :

Mail : benevolat.fndsa@wanadoo.fr / Site internet : www.fndsa.org
Tel. : 04 72 76 73 53 ou Tel. : 04 72 76 73 85

LES ATELIERS D'INSERTION



Maints écrits de Gabriel Rosset, maints articles de l'Arche l'attestent : quand LE FOYER a vu le jour puis s'est développé au début des années 50, la pensée et l'œuvre de l'Abbé Pierre ont souvent inspiré les pionniers de notre association. S'il est un domaine où ce constat est particulièrement flagrant, c'est bien celui du retour à la dignité par le travail de ceux que nous recevons au FOYER.

Certes, depuis des siècles déjà, tous ceux qui s'occupaient des pauvres, des malheureux, avaient bien conscience qu'au-delà de l'aide d'urgence que l'on peut apporter à celui qui vit à la rue, seul un métier, un emploi stable peut lui permettre de s'en sortir de manière pérenne – sur cet aspect historique, voir l'article « Travail et insertion » dans l'Arche N° 213 mais au lendemain de la 2^{ème} guerre mondiale, la nécessité d'offrir du travail à tous ceux qui n'arrivaient pas à s'insérer dans une société en profonde mutation va se faire ressentir avec une particulière acuité.

La charte des compagnons d'Emmaüs précisait alors :

« C'est par leur **travail** que les compagnons vivent sans être assistés, en utilisant au mieux et en valorisant leurs compétences. Ils peuvent aider les autres, prétendant ainsi à leur reconnaissance en tant que travailleur solidaire. Dans cet esprit, la prise de responsabilités, à la mesure de chacun, fait que les compagnons peuvent être une force de proposition pour le progrès de la Communauté. »

Il s'agit alors de mettre ses compétences au service des autres, au service de la communauté constituée et au sein de laquelle le Compagnon est appelé à vivre durablement.

Au FOYER, notre idée est un peu différente. Les ateliers d'insertion doivent permettre à celui qui les fréquente de voler ensuite de ses propres ailes. Autant que faire se peut, il quittera

donc LE FOYER au terme de sa formation.

« Les Ateliers d'Insertion, nous précise Alexandre Frédéricq, constituent durablement l'un des sept métiers du FOYER à côté de l'Hébergement d'Urgence, l'Hébergement d'Insertion, les Bric à Brac, etc... »

Au FOYER, depuis les « Travailleurs au pair » de jadis jusqu'aux ateliers tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui, la notion d'insertion par le travail fut en constante évolution et recouvrit des réalités juridiques ou administratives diverses. Ce fut, par exemple, au terme de la loi du 19.11.1974, la création des CAVA (Centres d'Adaptation à la Vie Active) dans lesquels les employés en insertion ont un travail en atelier avec une rémunération en nature (hébergement, repas, vestiaire, animation et loisirs.)

Puis la loi du 3 janvier 1991 donne une existence légale à différentes structures d'insertion par l'activité économique, qui offrent désormais de véritables contrats de travail ; elle précise que l'accompagnement des personnes en insertion doit être assuré par des salariés permanents. Ces « entreprises d'insertion » concluent des accords-cadres de coopération avec l'ANPE qui donne son agrément à l'embauche des personnes après un diagnostic individuel portant sur la situation sociale et professionnelle du bénéficiaire et l'examen de la proposition d'emploi de l'employeur.

Aujourd'hui, LE FOYER définit ainsi les ateliers d'insertion :

« Différents Ateliers et Chantiers d'Insertion permettent la mise en place des premières étapes vers une **insertion par le travail**. Chaque atelier est encadré par un **moniteur technique** qui forme les personnes en insertion, assure leur **évaluation** et participe à leur **orientation**. Il est aussi en lien étroit avec les référents chargés de l'accompagnement social et participe avec eux à des réunions de synthèse, de bilan ou d'évaluation régulières. »

Alexandre Frédéricq nous précise qu'on retrouve au sein des ateliers deux types de populations. Tout d'abord, certaines personnes – en ce

moment, environ 50 - qui ont un grand besoin de créer ou de recréer des liens, qui cherchent dans cette structure un « cocon quasi familial ». Un ancien directeur du FOYER, Samuel Guinard, avait coutume de dire que nous exerçons à l'égard de ces personnes une forme de « tutelle souple ».

Elles sont logées, nourries, « blanchies"... et bénéficient d'un accompagnement social.

La seconde population est orientée vers nous par le Pôle-Emploi – en ce moment, environ 120 personnes - surtout des femmes. Là, il s'agit exclusivement de ramener les personnes à l'emploi. Elles ne bénéficient pas de suivi social mais d'un accompagnement à la recherche d'emploi et à la formation.

Martine Bruny, responsable de l'Atelier Tri nous ouvre ses portes. Rue de Toulon, salariés, employés en insertion, personnels féminin et masculin et bénévoles travaillent ensemble. Toute l'année, ils réceptionnent et trient les 1.100 tonnes de vêtements et d'objets divers déposés chaque année pour les redistribuer aux passagers des centres d'hébergement, aux familles ou dans les Bric à Brac ou lors des Journées d'Entraide.

Elle nous précise que travaillent là, en ce moment, 25 femmes en C.U.I (Contrat Unique d'insertion) signé avec le Pôle Emploi. Il s'agit d'accueillir des personnes « les plus éloignées de l'emploi », selon la formule de Martine Bruny. Rue de Toulon, travaillent aussi à l'Atelier Tri une dizaine d'hommes en insertion, surtout chargés des tâches de manutention. Ce sont d'anciens passagers issus des Centres d'Hébergement d'Urgence qui reviennent de manière récurrente. On retrouve là ces personnes qui bénéficient d'une « tutelle souple ».

Outre l'Atelier Tri, LE FOYER possède d'autres ateliers : Transport-Collecte, Entretien, Cuisine... En 2009, ces six ateliers offraient 80 postes sur lesquels se sont succédé 278 personnes. 10 % d'entre elles ont accédé à l'emploi.

L'insertion est un voyage au long cours... ■

Michel CATHELAND

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



→ L'Assemblée Générale du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI statuant sur l'exercice 2009 s'est tenue le 29 avril 2010 dans les salons de l'Hôtel de Ville de Lyon. Vous retrouverez ici un résumé du Rapport Moral, d'Activité, et du Trésorier ainsi que la composition du Conseil d'administration. Vous pouvez retrouver l'intégralité des Rapports sur le site internet du FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI rubrique téléchargement : www.fnds.org

OUVERTURE D'UN GYMNASSE AU COEUR DE L'HIVER

PRESENTATION DES NOUVEAUX ADMINISTRATEURS



Monique ESCOFFIER-ROY

62 ans
Formatrice en pédagogie
Bénévole au FOYER depuis 2009 au Pôle Familles :
coordination des bénévoles, et suivi des cours de français.



Bernard BOURRON

74 ans
Retraité, ingénieur civil des Ponts et Chaussées, ancien responsable de bureau d'étude en ingénierie du bâtiment.
Bénévole au FOYER depuis 1999
Membre de la Commission Travaux



Pierre CHEVALLIER

58 ans
Expert comptable associé Cabinet MAZARS
Bénévole au FOYER depuis 1993
Ancien Trésorier du FOYER

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU

MEMBRES DU BUREAU

- Monsieur **Benôit VIANNAY**, *Président*
- Monsieur **Alain BERGER**, *Vice-président*
- Monsieur **Xavier LEVRAT**, *Vice-président*
- Madame **Marie-Colette COUDRY**, *Secrétaire*
- Monsieur **Pierre CHEVALLIER**, *Trésorier*
- Monsieur **Michel PAILLARD-BRUNET**, *Trésorier adjoint*
- Père **Christian DELORME**, *Administrateur - Chargé de mission / Représente le Service Diocésain de la Solidarité.*
- Monsieur **Marcel DUC**, *Administrateur - Chargé de mission*
- Madame **Monique ESCOFFIER-ROY**, *Administrateur - Chargée de mission*
- Monsieur **Marc CHIZELLE**, *Membre associé chargé de mission*
- Monsieur **Maurice CHESNÉ**, *Membre d'honneur chargé de mission*

ADMINISTRATEURS

- **BANQUE ALIMENTAIRE** du Rhône, représentée par son Président M. **Yves PERRET**
- Monsieur **Bernard BOURRON**
- **COMITE DES AMIS du FOYER** représenté par son Président M. **Thierry DE LA TOUR D'ARTAISE**
- Madame **Ginette DREVET**
- Monsieur **Jean-Pierre FUES**
- Monsieur **Daniel GOUFFÉ**
- **HABITAT & HUMANISME** - Rhône représenté par M. **Hubert QUENETTE**
- Monsieur **Claude JOUSSERANDOT**
- Madame **Michèle LOUIS**
- Madame **Martine ROURE**
- Monsieur **Jean-Claude THIOILLIER**
- **SOCIETE DE ST-VINCENT-DE-PAUL** représentée par Monsieur **Jean-Noël GALLOIS**

MEMBRES ASSOCIÉS

- Madame **Marie-Pierre CAILLE**
- Monsieur **Didier MACIOCIA**
- Monsieur **Dominique MENTRÉ**

RAPPORT MORAL 2009 - Extraits

La crise que nous traversons n'a pas été sans effet sur les besoins d'hébergement dans notre département. Ce sont les familles et les jeunes qui sont les plus touchés.

En urgentiste du social, et pour répondre à cette demande et surtout à ses missions, LE FOYER a su mobiliser et renforcer ses moyens d'action auprès de ceux qui viennent à lui.

Ainsi, nous avons été amenés à « repousser les murs » du Centre Gabriel Rosset, la nuit quand il n'y avait plus de places, et aussi le jour.

De même, notre proposition de créer une Halte de nuit, pour ceux qui refusent l'hébergement, a été retenue par les services de l'Etat.

Pour la durée de la période hivernale, nous avons loué, sur nos fonds propres, 15 chambres d'hôtel qui nous ont permis de loger 45 personnes.

Comme dans les hôpitaux, les centres d'hébergement d'urgence ne devraient accueillir que des personnes « en urgence », pour les mettre à l'abri et les orienter rapidement vers une solution adaptée à leur situation. Dans la pratique, cela ne fonctionne pas. L'augmentation du nombre de places ne fait que repousser les problèmes de manque de logements pour les familles, de structures adaptées pour les malades relevant de la psychiatrie, de maisons pour les jeunes... L'augmentation des seules places d'hébergement ne résoudra rien, car elle ne prépare aucun avenir.

Modestement, LE FOYER essaie de proposer des réponses à ces personnes avec les accueils de jour, la tra-

jectoire résidentielle pour les familles, la Chardonnière pour les personnes stabilisées vieillissantes, le Service Insertion et ses ateliers, le C.H.R.S. pour les jeunes de 18 à 28 ans... avec, comme objectif, la sortie par le haut vers un logement adapté et des revenus pérennes, notre rôle étant d'aider ceux qui veulent s'aider.

Nous participons également aux travaux pour la refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement adapté... animés par le Préfet Alain Régnier. Le Secrétaire d'Etat au logement Benoist Apparu est venu en octobre « saluer le travail remarquable effectué par (nos) équipes de bénévoles et salariés ».

LE FOYER est membre de la commission de médiation DALO (Droit au logement opposable) et participe à la création de la Maison de la Veille Sociale.

En 2010, à nos activités quotidiennes d'accueil, d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion, va s'ajouter la réalisation de plusieurs projets :

- La pérennisation de notre implantation à Villefranche, avec, en un même lieu, un C.H.R.S., un Accueil de Jour mieux adapté à la demande et un Bric à Brac, associant bénévoles et salariés comme dans les autres activités du FOYER .

- La construction de la Maison de Rodolphe, pour l'accueil de familles et de personnes avec animaux domestiques, facilitant la mixité et une meilleure sociabilisation de ces deux

populations. Le financement de cette maison est assuré par Monsieur Alain Mérieux qui a voulu bâtir une maison qui soit esthétique, écologique, industrialisable...

- Les 60 ans du FOYER, 60 ans d'accompagnement des personnes sans abri. A cette occasion, une série d'événements associant bénévoles, salariés, passagers, permettront de mieux faire connaître nos actions et d'interpeller l'Etat, les Collectivités, la société civile, pour montrer à chacun le chemin parcouru mais surtout l'ampleur de la tâche encore à réaliser.

Dans cet objectif et afin d'agir en faveur des plus pauvres, nous avons, plus que jamais, besoin :

- de nos 1.300 bénévoles et 200 salariés qui travaillent ensemble à la satisfaction des besoins et attentes de nos passagers,

- de financements pérennes. Le budget du FOYER est de 12 millions d'euros, en augmentation de 60 % en 4 ans, ce qui constitue un indicateur de l'évolution de la misère dans notre région.

Que tous soient ici remerciés pour leur implication, leur dévouement au service du FOYER ou comme « serviteur » de ceux qui viennent à nous.

En guise de conclusion, nous voudrions rappeler que le Parlement Européen a décrété 2010 « année de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion ». C'est donc pour tous une invitation à agir, à considérer qu'il n'y a pas d'un côté les pauvres et de l'autre ceux qui ne le sont pas, qu'il faut vaincre nos peurs de la différence, qu'il faut changer notre regard difficile à supporter par ceux qui se sentent exclus, et rappeler que chacun a droit au respect, à la considération et l'accès aux mêmes droits. Ainsi nous verrons l'autre comme un autre « soi-même ». ■

Benoît VIANNAY, Président



PATRIARCHE & CO

LA MAISON DE RODOLPHE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2009 - Extraits

VEILLE SOCIALE TÉLÉPHONIQUE LE 115 DU RHÔNE

Quelques chiffres :

Nombre total d'appels :	212.063
Signalements :	3.356
Places distribuées :	89.738
Personnel :	10,6 ETP
Budget annuel :	449.270 €
Financement : Etat :	93 %
FOYER :	7 %

HÉBERGEMENT D'URGENCE :

Quelques chiffres :

Capacité d'accueil :	283 places
Nuitées :	87.642
Durée moyenne de séjour :	30,3 nuits
Personnes différentes accueillies :	2.892
Personnel :	32 ETP / 280 bénévoles
Budget annuel :	3.041.813 €
Financement : Etat :	54 %
Ville de Lyon :	11 %
Conseil général du Rhône :	8 %
CAVIL :	1 %
FOYER :	20 %

ACCUEILS DE JOUR :

Quelques chiffres :

Capacité d'accueil :	300 places
Passages :	61.274
Moyenne de fréquentation :	205 personnes par jour
Douches :	7.133
Colis alimentaires :	5.576
Personnel :	14,6 ETP / 121 bénévoles
Budget annuel :	995.433 €
Financement : Etat :	60 %
Ville de Lyon :	10 %
Conseil général du Rhône :	4 %
CAVIL :	1 %
FOYER :	17 %

BRIC À BRAC :

Quelques chiffres :

Implantations dans le Rhône :	6
Clients :	100.000
Personnel :	600 bénévoles
Chiffre d'affaires :	1.85 M€

ACCOMPAGNEMENT :

Mission : affirmer un mode d'accompagnement spécifique et global (emploi, formation, logement, santé, administratif, financier, éducation, liens familiaux.....), caractérisé par le respect de la dignité de la personne.

L'accompagnement, comme la santé, est une mission transversale et une activité présente au cœur de toutes les autres.

HÉBERGEMENT D'INSERTION :

Quelques chiffres :

Capacité d'accueil :	357 places
Nuitées :	128.409
Durée moyenne de séjour :	208 nuits
Personnes différentes accueillies :	616
Personnel :	29,3 ETP / 90 bénévoles
Budget annuel :	2.916.995 €
Financement : Etat :	55 %
Conseil Général du Rhône :	23 %
Participation des usagers :	17 %
FOYER :	5 %

ATELIERS D'INSERTION :

Quelques chiffres :

Nombre de postes en Ateliers :	80
Ateliers : Polyvalent, Nettoyage, Maintenance, Cuisine, Collecte, Recycleries et Tri (textile et objets).	
Personnes différentes accueillies :	278
Accès à l'emploi :	10 %
Volumes produits :	
Textile :	1.132 Tonnes
Collecte :	4.334 m ³
Repas :	233.000
Draps lavés :	121.000
Personnel :	10 ETP / 15 bénévoles
Budget annuel :	1.304.725 €
Financement : FOYER :	59 %
Conseil Général du Rhône :	11 %
Conseil Régional :	8 %
Etat :	22 %

SANTÉ :

Quelques chiffres :

Lits de repos :	12 places
Durée moyenne de séjour :	16,5 jours
Point Santé :	11.344 soins
	(10.129 soins infirmiers et 1215 actions médecins)
	808 démarches de coordination
Lieu Hygiène :	
douches médicalisées :	907
Nuitées :	3.033
Personnel :	4 ETP / 13 bénévoles
Budget annuel :	296.183 €
Financement : Etat :	61 %
Ville de Lyon :	7 %
FOYER :	31 %

RAPPORT DU TRÉSORIER

LE COMPTE DE RÉSULTAT :

Nos activités se sont développées encore cette année de 6,3 % pour faire face aux besoins croissants exposés dans notre rapport d'activité.

Le montant global des ressources de fonctionnement est de 11.664 K€ (+ 691 K€). Les subventions directes pour les activités sociales sont de 6.246 K€ (+ 6,6 %) et représentent 53,5 % de nos ressources dont :

■ Etat :	72 %
■ Conseil général du Rhône :	17 %
■ Ville de Lyon :	7 %
■ Divers :	4 %

Les Bric à Brac, à 1.869 K€, apportent 16 % de nos ressources.

Les dons et quêtes, incluant les Arbres de la Solidarité, restent stables à 1.634 K€.

Les dépenses de fonctionnement, 11.577 K€, progressent de 7,1 %.

Les amortissements et provisions augmentent de 495 K€, dont 350 K€ de dotation aux fonds dédiés pour les Arbres de la Solidarité.

Le résultat de fonctionnement reste positif de 87 K€.

Le résultat exceptionnel, 3.109 K€, est dû pour l'essentiel à des plus values sur cession de terrains.

LE BILAN :

Les immobilisations nettes augmentent de 2.498 K€ suite à l'acquisition de Villefranche-sur-Saône pour l'essentiel.

La trésorerie a augmenté suite à ces cessions d'immobilisations, mais les investissements en cours, Villefranche-sur-Saône, Gerland, vont absorber une partie de cette réserve.

L'AFFECTATION DES RESSOURCES :

Le coût restant à la charge du FOYER pour les actions sociales, après déduction des diverses subventions et autres produits affectés, est de 2.199 K€, se répartissant, comme le fait ressortir le tableau du Compte d'Emploi annuel des Ressources, et qui fait ressortir nos « métiers » principaux :

■ HÉBERGEMENT D'URGENCE :	626 K€
■ HÉBERGEMENT D'INSERTION :	139 K€
■ ACCUEILS DE JOUR :	168 K€
■ ATELIERS D'INSERTION (*) :	1.167 K€
■ V.S.T. :	7 K€
■ SANTÉ :	92 K€
TOTAL :	2.199 K€

*Après répartition entre les différents services employant du personnel en insertion

Jean VUILLERMOZ, Trésorier

NOUVELLE DONNE POUR L'ACCÈS AUX LOGEMENTS SOCIAUX

→ La nouvelle garantie universelle des risques locatifs constitue une avancée mais reste à la marge de la lutte contre l'exclusion



© Colibri - Fotolia.com

La question du logement, au même titre que celle de l'emploi, tient une place fondamentale dans la réinsertion dans le tissu social des personnes en grandes difficultés. Depuis sa création (cf. le Numéro spécial de l'Arche des 60 ans), LE FOYER déploie dans ce domaine l'action qu'exige sa mission de lutte contre l'exclusion. A cet égard, Mabrouk Benmesaoud, Responsable de la Mission Logement, souligne que l'objectif est « d'emmener la personne, le couple, la famille vers l'autonomie ». Ce qui signifie, dans la quasi-totalité des cas, de leur permettre progressivement l'accès au parc de logements sociaux proposés tant par des bailleurs publics que par des bailleurs privés, en utilisant l'effet de levier de la panoplie des aides et des dispositifs financiers mis en place par les pouvoirs publics.

Dans cette optique, il convient de s'interroger quant aux effets sur cette transition des possibilités ouvertes par la nouvelle garantie des risques locatifs GRL® (1) appelée Garantie universelle des risques locatifs, instaurée par la loi du 25 mars 2009 (ou loi Molle). Il s'agit d'un texte visant la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, dans la ligne du Plan de

cohésion sociale, et qui modifie sensiblement le paysage du logement social.

Ces mesures apparaissent tout à fait opportunes si l'on en croit les statistiques diffusées récemment par l'Union sociale pour le logement. Selon cette source, le nombre d'impayés temporaires dans les organismes d'HLM (4,2 millions de locataires) a progressé de 13 % au cours de l'année 2009, touchant 6,1 % des locataires. Les gestionnaires n'ont pu maintenir à 1 % le taux d'impayés définitifs (120 millions d'euros par an) que grâce à la grande activité déployée par les travailleurs sociaux.

UN CONTRAT D'ASSURANCE

C'est dire que dans un contexte de crise économique, de pénurie récurrente de logements sociaux et de crainte de désengagement de l'Etat, la Garantie universelle des risques locatifs suscite des espoirs sérieux en facilitant l'accès du parc des bailleurs privés à une clientèle au profil réputé plus risqué pour le bailleur. Ce dispositif est piloté par l'A.P.A.G.L. (Association pour l'accès aux garanties locatives), elle-même

émanation d'Action Logement (dénomination du 1 % logement créé en 1953 sous le nom de Participation des entreprises à l'effort de construction). Schématiquement, il vise à sécuriser le bailleur privé tout en élargissant la clientèle éligible à cette catégorie de logements : pour un logement loué nu ou meublé, le loyer mensuel ne doit pas excéder 2000 euros (charges et taxes comprises), le taux d'effort du locataire (part du loyer+charges dans son revenu total, c'est-à-dire aides comprises) devant être inférieur à 50 %. La garantie repose sur un contrat d'assurances souscrit par le bailleur auprès d'une compagnie agréée. Le coût est en général de 2,5 % du loyer, contre 3% à 4 % pour les assurances contre les loyers impayés. Il peut être abondé par Action Logement et la prime est déductible de l'impôt sur les revenus immobiliers. En outre, en cas de souscription du contrat GRL®, aucune caution de peut être demandée. La garantie couvre le loyer (charges et taxes incluses) pendant la durée du bail jusqu'à 70.000 euros, les frais de contentieux et les dégradations locatives (hors dépôt de garantie).

Il est évident que la nouvelle formule rend accessibles un plus grand nombre de logements à un public

plus large, notamment à des personnes en situation précaire sur le plan professionnel, tels les jeunes de moins de 30 ans en recherche d'emploi, en CDD ou indemnisés par Pôle Emploi, ainsi qu'aux étudiants boursiers d'Etat. Elle se double d'un volet de traitement social en cas de défaillance du locataire. La GARANTIE LOCA-PASS® subsiste, quant à elle, mais s'applique exclusivement pour tout logement conventionné du parc social public ou privé appartenant à une personne morale (non SCI familiale) faisant l'objet d'une convention APL (Aide Personnalisée au Logement) ou avec l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat). Enfin l'AVANCE LOCA-PASS®, qui permet le financement gratuit du dépôt de garantie, reste accessible à tous les locataires dans tous les parcs.

LA TRAJECTOIRE RÉSIDEN- TIELLE

En égard à la spécificité de l'action du FOYER en matière de logement il semble nécessaire de vérifier si ce dispositif est de nature à faciliter, voire accélérer le processus de progression vers l'autonomie. Prenant l'exemple des familles, Mabrouk Benmessaoud estime qu'il est aujourd'hui très difficile d'orienter les personnes concernées vers les bailleurs privés : « *Nous accompagnons des familles très défavorisées et fragiles, souvent monoparentales et surtout des familles dont les ressources se situent en dessous du seuil de pauvreté* ». Des réunions avec des régisseurs ont d'ailleurs confirmé la difficulté de travailler avec le secteur privé.

A ces familles recueillies en urgence (par exemple à la Résidence Le Bordeaux), LE FOYER propose un accompagnement d'un an minimum, comportant un suivi par une référente sociale qui aide à faire les démarches

et un « apprentissage » sur des aspects pratiques (appropriation du logement, droits et devoirs, alphabétisation, citoyenneté, soutien scolaire, soutien à la parentalité). Puis quand les droits sont ouverts, elles sont orientées vers les Antennes Familles (destinées à remplacer les meublés d'urgence) sous la condition de s'engager à accepter « la trajectoire résidentielle » qui les conduira à l'autonomie. Au bout d'un an, en général, selon l'évolution de la situation, une commission orientation-famille (au sein du FOYER) leur propose un logement, en fonction de différents critères : soit dans un logement de la SA d'HLM Gabriel ROSSET (gérée par l'OPAC), soit chez l'un des 9 bailleurs publics avec lesquels sont montés des dossiers.

C'est donc logiquement que la trajectoire résidentielle débouche sur les bailleurs publics : la plupart du temps dans des logements dits PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) avec AVANCE LOCA-PASS® et garantie ACAL (Association Collective d'Aide au Logement), ou encore dans des logements conventionnés, avec l'APL couvrant le coût du loyer. En tout état de cause l'effort que peuvent déga-ger ces locataires avec leurs ressources se situe dans la zone des 10-12 %. A noter que le privé offre quelques logements conventionnés, sinon des logements où le locataire ne bénéficie que de l'Allocation Logement. Enfin, quand tout se passe bien, c'est-à-dire que la situation du couple ou de la famille s'est stabilisée et améliorée, les candidats au logement stable préfèrent passer directement à l'accession à la propriété plutôt que de se tourner vers le privé. Il y a donc probablement des chaînons man-quants dans le système. ■

R.P.

(1) PRÉCISIONS QUE LES TERMES GRL®, GARANTIE LOCA-PASS® ET AVANCE LOCA-PASS®, SONT DES MARQUES DÉPOSÉES POUR LE COMPTE D'ACTION LOGEMENT

UN FONDS LOCATIF DE 150.000 EUROS

En 2007, LE FOYER décidait de réserver un fonds d'un montant de 150.000 euros pour faciliter, en accordant sa garantie, l'accès à des logements proposés par des bailleurs privés refusant d'avoir recours à la GARANTIE LOCA-PASS®. Trois ans après sa création, aucun dossier n'a été traité, pour la raison essentielle des réticences du secteur privé à l'égard de la population prise en charge par LE FOYER, mais peut-être aussi en raison de la crainte des candidats à se tourner vers le privé.

PROJETS, ACTIONS... ET FONDATIONS

Le premier semestre 2010 a vu nos actions et la réalisation de nouveaux projets largement soutenues par des Fondations et Sociétés particulièrement fidèles dans leur appui au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI. Citons ainsi :

■ **La société TNT** pour avoir offert au FOYER trois véhicules utilitaires aux couleurs de notre association dans le cadre du 60ème anniversaire. D'une valeur de 70.000 euros, ils serviront au transport des personnes et de matériel.

■ **Le Comité d'Actions Citoyennes de G.F.C. Construction** pour son financement de la fresque du Nouveau Monde, en cours de réalisation par les résidents du Service Insertion.

■ **Le GROUPE APICIL** pour avoir largement contribué à l'équipement en matériel médical neuf de tous les centres de soin du FOYER, permettant ainsi aux soignants, bénévoles et salariés, de pratiquer dans les meilleures conditions. Plus de 9 600 actes ont été dispensés aux passagers en 2009.

■ **La Fondation JM BRUNEAU** qui finance pour la deuxième fois la réhabilitation de la Maison Relais LES HORTENS-
SIAS : en 2008 pour les travaux, et, cette année, pour l'achat de mobilier équipant les 22 appartements refaits à neuf.

■ **La Fondation SFR** pour sa participation à l'achat d'un véhicule destiné aux sorties – notamment culturelles - des familles accueillies et hébergées à la Résidence le Bordeaux.

■ **La Fondation Financière de l'Echiquier** pour l'acquisition d'une camionnette neuve, indispensable au fonctionnement du tout nouveau BRIC A BRAC de Villefranche sur Saône, géré par les bénévoles caladois du FOYER.

■ **La Fondation Groupe SEB ainsi que la Caisse d'Epargne** pour leur participation aux travaux de création du nouveau centre d'hébergement (urgence et insertion) à Villefranche-sur-Saône.

■ **Enfin, La Fondation SEB** va permettre au FOYER de médiatiser son action et rendre visibles les problématiques des plus démunis sur les ondes de la radio RCF pendant 1 semaine, du 15 au 21 novembre.

Nous adressons nos remerciements sincères et chaleureux à ces mécènes, aux personnes qui animent ces fondations et sociétés et font le choix d'aider, à nos côtés, des hommes et familles douloureusement démunis. ■

C.P.

STATUE DE PIERRE VALDO
SUR LE MÉMORIAL LUTHER DE WORMS (ALLEMAGNE)



Copyright : DR

Pierre VALDO

ancien Testament, dans la langue du peuple. La lecture de ces textes l'aurait poussé au choix de la pauvreté, de la prédication. Il regroupe des disciples et les engage à prêcher.

Ce sont des laïques qui, ayant une connaissance de l'Écriture, veulent la transmettre directement, sans la médiation obligatoire des prêtres. Ils insistent sur le danger des richesses et critiquent une Église trop riche. Cette prédication directe par des laïques, y compris des femmes, suscite les réticences des autorités religieuses. Valdo et ses compagnons vont alors demander à Rome (en 1179) une autorisation pour leur prédication itinérante.

Un chanoine anglais, Walter Map, chargé de les interroger, manifeste le plus grand mépris pour Valdo et ses amis :

« ...des gens simples et sans lettres. Ils demandaient avec insistance qu'on leur confirmât l'autorisation de prêcher, se jugeant en effet instruits... Telle la perle aux pourceaux, la Parole sera-t-elle donnée à des simples que nous savons incapables de la recevoir et plus encore de donner ce qu'ils ont reçu ? Cela ne saurait être et il faut l'écarter. Ces gens n'ont nulle part de domicile fixe ; ils circulent deux par deux, nu-pieds, vêtus de laine, ne possédant rien, ayant tout en commun comme les apôtres, ils suivent nus le Christ nu [...]. Si nous les laissons faire, c'est nous qui serons mis dehors. »

Pourtant le Pape Alexandre III accorde oralement à Valdo et à ses compagnons la permission de suivre la vie religieuse qu'ils ont choisie et même de prêcher, à condition d'avoir l'autorisation de l'évêque du lieu. A son retour à Lyon, il est demandé à Valdo une profession de foi qui paraît tout à fait orthodoxe (1180). Mais bientôt l'archevêque de Lyon, Jean de Bellesmains, refuse l'autorisation de prêcher à Valdo et à ses compagnons, qui répondent par les mots de Pierre : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » et

par la parole de Jésus : « Allez par le monde entier, proclamez l'Évangile ». Valdo est chassé de Lyon, sa maison détruite et sa rue prend le nom de « Rue Maudite ».

En 1184, les Vaudois ou « pauvres de Lyon » grossissent la liste des hérétiques dressée par le concile de Vérone. Ils se dispersent et font des disciples dans le Dauphiné, les Alpes italiennes et le Languedoc. Ils se considéraient toujours comme membres de l'Église, estimant que l'excommunication était injuste. Valdo serait mort vers 1208, peut être réconcilié avec l'Église comme un certain nombre de Vaudois qui prirent le nom de « pauvres catholiques » autour de Durand de Huesca.

LA PLACE DE LA PAUVRETE DANS LA PREDICATION ET LA VIE DE VALDO

Certains historiens ont vu chez Valdo un mouvement de pauvreté, d'autres un mouvement de prédication biblique ; les protestants voient en lui un précurseur de la Réforme du XVIe siècle. Valdo a combattu pour le droit de prêcher, d'où son conflit avec les responsables religieux. Il a choisi la pauvreté en vue d'une mission nouvelle, une sorte de mouvement de réveil. Pour lui l'Écriture est pour tous, donc aussi pour les pauvres.

Le chrétien converti est par ailleurs exhorté aux bonnes œuvres pour les pauvres mais il n'est pas dit que les pauvres (au sens économique du terme) aient un rôle spécifique dans l'Église ou soient des prédicateurs privilégiés. Ce sont plutôt les laïques qui sont valorisés : la Bible n'est plus la propriété des clercs. En revanche la pauvreté est un élément essentiel de la sainteté, une condition de la prédication et du ministère.

Avec nos remerciements à J. Comby qui nous a autorisée à publier un extrait de ses notes. ■

Annie PAILLON



Au cours de conférences sur l'Histoire de l'Église de Lyon, Jean Comby a évoqué la figure de ce Lyonnais dont on ne sait pas précisément le nom : Vaudès, Valdès ?

C'est sous le nom de Pierre Valdo qu'il nous est connu aujourd'hui. Dans les années 1170 - 1176, riche marchand lyonnais enrichi grâce à l'usure, il est un laïque marié, père de deux filles. Il se serait converti à la suite d'une profonde inquiétude ; il va trouver un maître à l'École de théologie de Lyon et lui demande ce qu'il faut faire pour son salut. Il lui cite la parole de l'Évangile : « Si tu veux être parfait, va-t-en, vends ce que tu as et donne-le aux pauvres ». Valdo partage ses biens entre son épouse, ses filles, et restitue des gains injustement acquis ; le reste est donné aux pauvres. Ils affluent et Valdo les exhorte à la pauvreté volontaire, à l'imitation du Christ et des apôtres.

Certains pensent que c'est l'écoute des Évangiles qui a incité Valdo à la conversion. Voulant mieux comprendre les textes il demande à deux prêtres, moyennant salaire, de lui traduire et écrire les Évangiles et des passages de l'An-

→ LE SAVIEZ-VOUS ?

- Accueillir en journée une personne : 15 € / jour
- Héberger une personne : 30 € / jour
- Insérer un jeune : 45 € / jour
- Offrir 30 repas : 60 €



Auberge des Familles – Photo Fabrice JANNIER

AGIR POUR LE BIEN-ÊTRE DES PERSONNES SANS ABRI

→ GRÂCE À VOS DON

Vous pouvez soutenir LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI par :

- Un chèque, un prélèvement automatique,
- Un don au titre de l'ISF
- Un contrat d'assurance vie en souscrivant une assurance vie dont le bénéficiaire est LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI.
- Un legs, une donation, pour aider LE FOYER à construire des projets à long terme. Association reconnue d'utilité publique LE FOYER peut recevoir tous les legs et donations (actions, bijoux, immobiliers, mobiliers, etc) en bénéficiant d'une exonération totale des droits de succession. Demandez la documentation du FOYER ou renseignez-vous auprès de votre notaire.

Nouveau : Réduction d'ISF (Loi TEPA)

Tout don versé au profit des Ateliers et Chantiers d'Insertion du Foyer est déductible de votre ISF à hauteur de 75 % du montant don, dans la limite d'une réduction d'impôt de 50.000 euros (prochaine échéance à mi-juin).

Note : cette réduction ne se cumule pas pour les mêmes versements avec la réduction d'impôt sur le revenu. Mais il est possible d'utiliser chacun de ces dispositifs pour des dons différents.

Votre réduction fiscale :

■ Particuliers, votre réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, défiscalisation jusqu'à 75 % de votre don dans la limite de 510 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

Un reçu fiscal vous sera adressé au début de l'année suivante.

Exemple : un don de 100 euros, ne vous en coûtera, après déduction fiscale, que 25 euros.

■ Sociétés, votre réduction fiscale :

Les dons au FOYER NOTRE-DAME DE SANS-ABRI donnent droit à une réduction de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du montant du don dans la limite de 5 pour 1000 du chiffre d'affaires, avec la possibilité de report de l'excédent sur 5 ans.

→ Besoin d'information ?

Contactez le Service don :

Tél. 04 72 76 73 53 ou 04 72 76 73 56

Mail : arche.fnds@wanadoo.fr

Site internet : www.fnds.org

→ EN OFFRANT VOTRE TEMPS

Devenir bénévole, c'est être acteur de la lutte contre l'exclusion tout en rejoignant une équipe dynamique et engagée pour :

- L'accueil de jour
- L'accueil du soir
- Le soutien scolaire
- La santé
- Les BRIC A BRAC
- L'animation
- Le transport et la collecte des dons
- Le vestiaire
- L'administration
- La communication
- La participation aux manifestations
- Etc...

Le Pôle Bénévoles vous fera découvrir toutes les possibilités de bénévolat au FOYER et vous guidera dans le choix de votre engagement en fonction des besoins du FOYER, de vos disponibilités et de vos envies.

→ Contact mail : benevolat.fnds@wanadoo.fr
Tél. 04 72 76 73 53
ou 04 72 76 73 85
Site internet : www.fnds.org

LE 8 DECEMBRE, SOUTENEZ LE FOYER POUR L'OPERATION LES LUMIGNONS DU COEUR

CE PROJET DE LA VILLE DE LYON EST PARRAINÉ PAR :
LENOIR MÉTALLERIE, RÉVILLON CHOCOLATIER ET BIC

© VILLE DE LYON

Coupon à retourner au FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07

Mme, Mlle, M, _____

Prénom : _____

Année de naissance : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. Bureau : _____

Tél. domicile : _____

E-mail : _____

Je souhaite aider financièrement LE FOYER :

– ci-joint chèque de _____ euros

Je suis intéressé par une activité bénévole dans l'activité suivante :

Je souhaite m'abonner ou me réabonner
(10 € pour 4 numéros).

Prélèvement mensuel

Joindre un RIB N° national d'émetteur : 227 072

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI / 3, RUE PÈRE CHEVRIER / 69361 LYON CEDEX 07. En cas de litige sur ce prélèvement, je pourrai faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec LE FOYER.

Mensualité à prélever

20 € 40 € 60 € Autre€

Ma banque

Nom de ma Banque :

N° Rue

Code Postal..... Ville

Etablissement	Guichet	N° du compte	Clef RIB

Date

Signature

LE FOYER NOTRE-DAME DES SANS-ABRI est une association reconnue d'utilité publique. TOUT DON AU FOYER bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 75 % du montant du don, dans la limite de 510 euros. Au-delà, réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % du revenu imposable. L'excédent est reportable sur les cinq années suivantes. Voir au dos pour toute information complémentaire.